



Politiques d'adaptation et d'atténuation au Cameroun

Pistes de synergies

Félicien Kengoum

Anne Marie Tiani

Politiques d'adaptation et d'atténuation au Cameroun

Pistes de synergies

Félicien Kengoum

Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)

Anne Marie Tiani

Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)

Document occasionnel 96

© 2013 Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)

Le contenu de cette publication est soumis à une licence des Creative Commons Attribution-Non Commercial-NoDerivs 3.0 <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>

ISBN 978-602-1504-21-5

Kengoum, F. et Tiani, A.M. 2013. *Politiques d'adaptation et d'atténuation au Cameroun: Pistes de synergies*. Document occasionnel 96. Bogor, Indonésie: CIFOR.

Photo par Joachim Nguiebouri, représentant un homme de la tribu Iyassa, dans la forêt de Campo-Ma'an Lolabé 3, région du Sud-Ouest au Cameroun.

CIFOR
Jl. CIFOR, Situ Gede
Bogor Barat 16115
Indonésie

T +62 (251) 8622-622
F +62 (251) 8622-100
E cifor@cgiar.org

cifor.org

Nous tenons à remercier tous les donateurs qui ont soutenu cette recherche avec leurs contributions au Fonds du CGIAR. Pour une liste des donateurs au Fonds, s'il vous plaît voir : <https://www.cgiarfund.org/FundDonors>.

Tous les points de vue figurant dans cet ouvrage sont ceux des auteurs. Ils ne représentent pas forcément les points de vue du CIFOR, des responsables de la rédaction, des institutions respectives des auteurs, des soutiens financiers ou des relecteurs.

Sommaire

Abréviations	v
Avant-propos	vii
Résumé	viii
1 Introduction	1
1.1. Cadre méthodologique	2
1.2. Approche pour la construction de politiques synergiques entre atténuation et adaptation	6
2 Le cameroun, ses forêts et le changement climatique	8
2.1 Les enjeux autour des forêts camerounaises	9
2.2 Les politiques forestières du Cameroun indépendant	10
2.3 Contexte de la gouvernance des forêts	11
2.4 Politique climatique et forêts au Cameroun	13
2.5 Forêt et changement climatique : difficile consensus entre développement à court terme et développement durable	13
3 Le processus politique vers la REDD+	15
3.1 Appropriation du processus : de l'international au national	15
3.2 Une arène d'acteurs politiques fortement centralisés	16
3.3 Processus de consultation et forums multi-acteurs : entre consensus sur le fond et négociations sur la forme	18
3.4 Options stratégiques pour la REDD +	20
4 Le processus politique vers l'adaptation	22
4.1 Vulnérabilité et adaptation : Analyse du rapport des communautés forestières à la forêt	22
4.2 Secteurs, moyens d'existence vulnérables et priorités pour l'adaptation	24
4.3 Événements et processus politiques liés à l'adaptation	25
4.4 Acteurs politiques de l'adaptation	25
4.5 Prospection sur des options politiques de l'adaptation au Cameroun	28
5 Les politiques d'adaptation et d'atténuation : potentiels de synergies	30
5.1 Evaluation des risques entre politiques d'atténuation et politiques d'adaptation au changement climatique	30
5.2 Quelques pistes pour augmenter les synergies entre politiques d'atténuation et politiques d'adaptation	31
6 Conclusion	34
7 Références bibliographiques	35

Liste des figures et tableaux

Figures

1	Liens entre adaptation et atténuation	2
2	Politiques climatiques et secteurs de développement dans un contexte forestier	4
3	Approche de construction de synergies au sein des politiques de lutte contre le changement climatique	7
4	Répartition des forêts camerounaises selon la loi forestière de 1994	11
5	Organigramme des institutions de gestion du processus REDD+	16
6	Répartition des financements REDD+ par pays membre pour les années 2010 et 2011	17
7	Exemples de services écosystémiques et leurs liens avec le bien-être humain	22
8	Densité de la population camerounaise par zone	23

Tableaux

1	Différences entre atténuation et adaptation	6
2	Scénario de base pour les projections des émissions de CO ₂ du secteur forêt et la conversion en prairies	9
3	Résumé des options stratégiques par zone agro écologique	19
4	Événements et faits politiques pertinents pour une analyse du processus politique d'adaptation au changement climatique en milieu forestier au Cameroun	26

Abréviations

APV	Accord de partenariat volontaire
BM	Banque mondiale
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCPM	Cercle de concertation des partenaires du MINFOF et du MINEP
CCSPM	Cercle de concertation de la société civile partenaire du MINFOF et du MINEP
CED	Centre pour l'environnement et le développement
CLIP	Consentement libre, informé et préalable
CMSE	Cellule du monitoring et du suivi écologique
CO ₂	Dioxyde de carbone
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
COP	Conférence des parties à la CCNUCC
DF	Direction des forêts
DFNP	Domaine forestier non permanent
DFP	Domaine forestier permanent
EBR	Equivalent bois rond
ESA	European Space Agency
FCPF	Forest carbon partnership facility
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FLEGT	Forest law enforcement, governance and trade
FPP	Forest peoples programme
FSDF	Fonds spécial de développement forestier
GAF-AG	Cabinet fournissant des services en matière de géo-information basé à Munich, Allemagne
HYSACAM	Hygiène et salubrité du Cameroun
ICV	Instituto Centro de Vida
IUCN	International Union for the conservation of the nature
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Banque allemande de crédit pour la reconstruction)
MDP	Mécanisme pour un développement propre
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
MINAS	Ministère des Affaires sociales
MINATD	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MINDAF	Ministère des Domaines et des Affaires foncières
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable

MINEPIA	Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINTRANSPORT	Ministère des Transports
MRV	Monitoring, reporting and verification (Surveillance, notification et vérification)
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ONACC	Observatoire national des changements climatiques
ONG	Organisation non gouvernementale
PACC	Programme d'adaptation au changement climatique
PACEBCo	Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo.
PANA	Plan d'action national d'adaptation
PGF	Plan de gestion forestière
PM	Premier ministre

Avant-propos

La présente réflexion est réalisée dans le cadre du projet COBAM, « Changements climatiques et forêt dans le Bassin du Congo : synergies entre l'adaptation et l'atténuation au changement climatique », initié par le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR).

Le climat change et bouscule les agendas politiques tant au niveau international que national, faisant de la lutte contre le changement climatique et de ses effets sur les populations une préoccupation croissante. Les décideurs politiques ont besoin d'informations pour concevoir et mettre en œuvre les politiques et les projets d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions de carbone dans les forêts, avec des impacts équitables et des effets sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration des services écosystémiques autres que le carbone, et la protection des modes d'existence et des droits locaux. La présente étude s'inscrit dans cette démarche, en procédant à l'analyse des synergies entre politiques d'atténuation et d'adaptation dans le contexte camerounais.

Cette étude a bénéficié de diverses contributions de collaborateurs et partenaires que nous souhaitons remercier. Tout d'abord, notre gratitude va à l'équipe du module 1 du projet GCS-REDD+ du CIFOR, dont la méthodologie a été empruntée et adaptée dans la section sur l'atténuation¹. Nous remercions Bruno Locatelli, Claude Garcia, Anita Poissel, Symphorien Ongolo et Jean Claude Njomkap, relecteurs du présent travail. Nous pensons également à Youssoufa Bele, Chrislain Eric Kenfack et Amougou Galièche Noëlle pour l'édition. Merci à Guy Patrice Dkamela, dont les avis ont contribué à l'élaboration de l'approche de construction des synergies. Un chaleureux merci à Charlotte Pavageau, Flore Ndong et à toute l'équipe du projet COBAM pour leur assistance.

Enfin, nous remercions pour leur soutien, la COMIFAC, la Banque africaine de développement (BAD), la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) à travers le Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo).

¹ Brockhaus, M., DI Gregorio, M., Wertz-Kanounnikoff, S.; The context of REDD+.Drivers, agents, and institutions. CIFOR, 2010. Document non publié.

Résumé

La présente étude a pour objectif d'identifier des pistes de synergies entre les politiques d'atténuation et les politiques d'adaptation au changement climatique au Cameroun. Pour y parvenir, l'approche choisie a été d'opérer une revue de la littérature sur les processus politiques ayant abouti à la mise en place des deux stratégies. La réalité commune aux deux processus politiques est que le Cameroun ne dispose encore d'aucune stratégie, et éprouve des difficultés d'appropriation et de coordination de ces processus au niveau national. On constate néanmoins que l'attention a davantage été portée sur l'atténuation que sur l'adaptation. En tout état de cause, il reste difficile de formuler des options politiques en l'absence d'études complètes sur les réponses aux moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière, et sur la vulnérabilité des populations forestières et leur capacité à répondre aux chocs climatiques.

Par ailleurs, le contexte de gouvernance du changement climatique au Cameroun présente des contraintes, liées pour la plupart à la difficulté à mobiliser les ressources financières, à l'absence d'information sur la vulnérabilité, et au problème de l'acceptabilité sociale des projets de conservation dans leurs formes actuelles.

La synergie constitue un défi majeur dans un contexte où les questions de développement sont la priorité du gouvernement, qui a pour objectif de rendre le pays émergent à l'horizon 2035. Les nombreux programmes et projets qui structurent la réalisation de cet objectif de développement constitueraient pourtant des opportunités pour la réduction de la vulnérabilité au changement climatique des populations forestières, si seulement cette préoccupation venait à faire partie intégrante de ces projets.

Pour y parvenir, en attendant de pouvoir s'informer des résultats d'une recherche-action reposant sur les éléments tirés à la fois des sciences naturelles et des sciences sociales, une solution serait, pour le politique, d'envisager la possibilité de mettre en place des conditionnalités obligatoires qui poussent les différentes politiques sectorielles à considérer les contraintes climatiques pendant leur élaboration, notamment en ce qui concerne les domaines sensibles au changement climatique.

Mots clés : *adaptation, atténuation, politiques forestières, carbone, gaz à effet de serre, synergies, forêts, Cameroun.*

1 Introduction

Le changement climatique est une réalité désormais acceptée. Il induit des mutations dans le fonctionnement des écosystèmes, notamment en raison de l'augmentation des températures et de l'augmentation de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Ses effets restent toutefois difficiles à cerner à cause de l'adaptation naturelle et des facteurs non climatiques qui l'environnent (GIEC 2007). Le rapport du GIEC (2007) attribue d'ailleurs à l'activité humaine une part de 70 % de la hausse des émissions de GES observée entre 1970 et 2004. Il évoque même l'hypothèse que si l'on considère les politiques destinées à atténuer le changement climatique en l'état, les émissions de GES continueront probablement à augmenter au cours des décennies à venir (GIEC 2007).

La Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 1992 avait déjà proposé deux stratégies de réponse au phénomène du changement climatique : l'atténuation et l'adaptation. La prise en compte concomitante de ces deux stratégies est désormais inévitable si l'on veut atteindre les objectifs de la convention de Rio de 1992, et répondre aux impératifs de développement à l'exemple des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et des programmes et plans nationaux allant dans le même sens.

La littérature sur les politiques en matière de changements climatiques montre que l'atténuation a été largement plus étudiée que l'adaptation (Adam 2008 ; Bele et *al.* 2011). En réaction à ce constat, l'adaptation au changement climatique est maintenant une préoccupation au centre de nombreuses discussions, aussi bien au niveau international que national. La littérature sur les synergies entre atténuation et adaptation se multiplie (Ravindranath 2007 ; Vershot 2007 ; Locatelli et *al.* 2011 ; Sendashonga 2009).

Ainsi, on dispose chaque jour d'une meilleure connaissance des possibilités qui s'offrent pour choisir et mettre en œuvre des mesures destinées à créer des synergies entre les divers domaines du changement climatique, sans porter préjudice aux autres dimensions du développement durable (Parry, M.L. et *al.* 2007).

Le besoin d'entreprendre des initiatives d'atténuation et d'adaptation en contexte forestier pour lutter contre le changement climatique est un acquis (BAD et *al.* Non daté). Cependant, bien que la synergie entre les processus politiques d'atténuation et d'adaptation soit désormais reconnue comme une nécessité (IPCC 2009), son effectivité pose encore des défis. La place de la forêt dans cet effort est désormais acquise et il faut compter avec elle, tout en gardant à l'esprit la place importante qu'elle occupe dans le développement socio-économique et politique des pays d'Afrique forestière.

Cette étude a pour objectif d'identifier des pistes, et de construire une approche pour l'établissement et l'analyse des synergies entre politiques d'atténuation et politiques d'adaptation au changement climatique en relation avec les forêts. Elle essaie d'apporter les réponses aux questions suivantes : Quelles sont, dans les politiques forestières et environnementales actuelles, les opportunités et les contraintes pour une intégration des préoccupations climatiques ? Est-il possible d'envisager des politiques synergiques entre les processus d'atténuation et d'adaptation au Cameroun ? Quelle est la démarche appropriée pour y arriver ? A la lecture du contexte des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, quels sont les risques et les opportunités d'une approche synergique des processus politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique au Cameroun ?

Le projet part du postulat selon lequel une synergie des processus politiques d'atténuation et d'adaptation fournirait des bases solides pour la formulation de politiques nationales appropriées de lutte contre le changement climatique dans les pays d'Afrique centrale, l'objectif étant de renforcer l'efficacité, l'efficience et l'équité des interventions associant adaptation et atténuation (Angelsen et *al.* 2008). La présente étude s'intéresse au cas du Cameroun.

1.1. Cadre méthodologique

Cinq concepts sont nécessaires pour éclairer cette étude. Il s'agit de l'adaptation, l'atténuation, la vulnérabilité, la résilience, la capacité adaptative et le développement.

L'atténuation s'intéresse aux causes du changement climatique et « *vise à stabiliser [...] les concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique du système climatique* » (article 2 de la CCNUCC). La relation entre les forêts et l'atténuation du changement climatique est désormais acquise. La forêt est un puits qui, par photosynthèse, absorbe le carbone (CO₂), un des gaz à effet de serre. Ce faisant, elle contribue à la fois à purifier l'atmosphère et à lutter contre le réchauffement de la planète (Bonan 2008). A l'opposé, la déforestation participe à la libération du CO₂ et

à la perte de l'opportunité d'en séquestrer. Ainsi, à l'échelle globale, la déforestation contribuerait pour près de 17 % aux émissions globales de GES, tandis que la conservation des forêts participe à réduire l'amplitude des perturbations et changements climatiques. L'agenda climatique international est largement dominé depuis 2005, par l'insertion des forêts dans un accord post Kyoto de lutte contre le changement climatique à travers le mécanisme de la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière (REDD+), la gestion durable, le boisement et le reboisement. La REDD+ vise donc des politiques et des mesures tendant à la réduction des émissions et à l'amélioration de la séquestration des GES d'une part, et d'autre part, elle s'intéresse aux résultats de ces politiques (Angelsen et *al.* 2010). Il s'agit en réalité d'incitations financières à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers.

L'adaptation se pose en parallèle à l'atténuation, comme une réponse au changement du climat (voir Figure 1). Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC), l'adaptation est un « *ajustement des systèmes naturels ou humains, suite à des stimuli climatiques réels ou attendus ou à leurs effets, qui réduit les effets nocifs ou exploite les possibilités bénéfiques* » (IPCC 2001). Trois approches sont recommandées par la convention de 1992 : l'évaluation de la vulnérabilité, le développement/

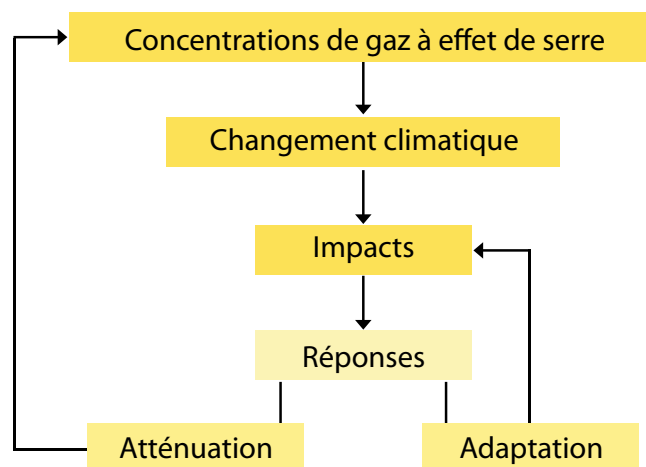


Figure 1 : Liens entre adaptation et atténuation

(Source : Locatelli, 2011)

renforcement des capacités, et la mise en œuvre des mesures d'adaptation. Qu'elle soit autonome ou simplement le résultat de la planification politique, qu'elle soit anticipée ou réactive, l'adaptation est un processus continu (FAO 2005). En milieu forestier, l'adaptation peut viser à réduire les impacts négatifs des changements climatiques en maintenant les fonctions des écosystèmes, et inversement, les forêts peuvent fournir les biens et services nécessaires à l'adaptation des communautés forestières aux effets du changement climatique (Locatelli et al. 2010). Dans le premier cas, Locatelli parle d'« adaptation pour les forêts » et dans le deuxième, de « forêts pour l'adaptation » (Locatelli 2011). Les expériences contemporaines montrent que l'adaptation dans le milieu forestier et dans la foresterie est surtout réactive et autonome (Sepälä et al. 2009). Par ailleurs, de nombreuses réflexions s'intéressent à la relation entre le développement et l'adaptation (Tanner et Mitchell 2008 ; Cannon et Müller-Mahn 2010). En réalité, l'adaptation suppose un ensemble composite de réactions qui dépendent du niveau de vulnérabilité et de la capacité adaptative des sujets exposés aux chocs.

Le concept de vulnérabilité a un contenu pluriel. A défaut d'un consensus autour de sa définition (Fussler 2009), celle du GIEC est couramment utilisée. Le groupe d'experts y voit « *le degré de capacité d'un système à faire face ou non aux effets néfastes du changement climatique (y compris la variabilité climatique et les extrêmes)* ». La vulnérabilité est susceptible de prendre diverses formes d'un contexte à un autre. Elle dépend donc du caractère, de l'ampleur et du rythme de l'évolution climatique, des variations auxquelles le système est exposé, de la sensibilité de ce système et de sa capacité d'adaptation. Ainsi, une forte exposition, une forte sensibilité et une faible capacité adaptative induisent une forte vulnérabilité (Mc Carthy et al. 2001). Il est donc possible de justifier l'incapacité d'un système à surmonter des crises ou des chocs, aussi bien par des facteurs socio-économiques que par des facteurs politiques (Adger et Kelly 1999 ; Adger et al. 2009). En milieu forestier, la vulnérabilité peut concerner à la fois les systèmes naturels et humains, et se manifester par la réduction de la capacité des écosystèmes à générer les biens et services nécessaires à l'adaptation des humains (Kalame 2011).

La *Resilience Alliance* (2013) présente la résilience comme la capacité à absorber les turbulences, à changer et à se réorganiser en gardant la même identité, c'est-à-dire en gardant sa structure de base et ses modes de fonctionnement. Initialement, le concept de résilience a été utilisé dans le contexte des désastres et de l'environnement. Mais aujourd'hui, il connaît une extension qui le met en relation avec la question plus large du développement (Berkes et al. 2003), lequel entretient des liens forts avec la capacité d'adaptation.

La capacité d'adaptation est reconnue aux populations et aux systèmes. Il s'agit de parades individuelles ou collectives qui visent à atténuer les risques, ou des modifications des pratiques, des processus ou des structures de systèmes. L'adaptabilité détermine le niveau de vulnérabilité d'un système. Ainsi, lorsque la capacité adaptative est grande, la vulnérabilité est réduite, et vice versa. La capacité adaptative reste cependant difficile à mesurer. Elle est liée à des formes générales de développement durable à l'instar de la stabilité politique, du bien-être économique, du capital humain et social et à certains aspects liés au climat, tels que l'existence des systèmes de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets (BAD et al. Non daté).

1.1.1 Changement climatique et développement en contexte forestier

Postuler que l'activité humaine est à l'origine de la production de GES revient à admettre que les chocs induits par le changement climatique sont des phénomènes socialement construits. Autrement dit, la vulnérabilité des populations est le fruit des conditions socio-économiques et politiques. C'est dire toute la part de responsabilité des relations entre les acteurs politiques et socio-économiques dans l'accroissement ou la réduction de la vulnérabilité des écosystèmes, mais surtout des populations qui y vivent.

Au rang des causes de cette vulnérabilité, la pauvreté occupe une place de choix dans le contexte des pays en développement. La lutte pour son éradication constitue un des chantiers majeurs du 21^{ème} siècle. En effet, à l'occasion de

la Déclaration du millénaire, un total de 189 nations s’est engagé à réduire de moitié l’extrême pauvreté d’ici 2015. Or le changement climatique se présente comme un obstacle à la réduction de la pauvreté et se pose aujourd’hui comme un défi pour le développement (BAD et al. Non daté). D’après le rapport de l’IPCC (2001), les pays en développement sont les plus vulnérables aux effets pervers des changements climatiques, car du fait de la forte prévalence de la pauvreté et de la faible gouvernance, ils ne disposent pas de moyens nécessaires pour répondre efficacement au changement climatique (IPCC 2007). Le changement climatique affecte ainsi les conditions et les modes de vie des populations urbaines et forestières (IPCC 2007).

Cannon et Müller-Mahn (2010) posent la thèse qu’il y a aujourd’hui des déviations dans le discours utilisé pour parler du développement, et que cela rend difficile son encadrement normatif, particulièrement dans la perspective « pro poor » et « grass root ». Il reste difficile de parler d’adaptation et d’atténuation du changement climatique dans les pays en développement en dehors du contexte même de leur développement. En effet, de nombreuses incertitudes demeurent sur les relations entre les trois concepts (Tanner et Mitchel 2008). Comment dès lors parler du développement dans un contexte forestier où il ne se traduit pas forcément en termes économiques et politiques, mais prend en compte de nombreuses autres considérations d’ordre culturel, historique,

patrimonial, etc. ? Il faut par conséquent penser le développement plus largement, en prenant en compte les différentes rationalités locales. Dans le domaine forestier, ceci suppose que l’on prenne en compte le rapport des populations aux ressources forestières et aux services éco systémiques rendus par les forêts (Aalst et al. 2008).

Une préoccupation pertinente qui émerge à ce propos est celle de savoir si l’adaptation est la forme que devrait prendre le développement dans les conditions de changement climatique. En Afrique, la capacité d’adaptation par la lutte contre la pauvreté est tributaire de l’amélioration des conditions sociopolitiques et de la saine gestion économique (BAD et al. Non daté), aussi bien dans le secteur forestier que dans les autres secteurs (voir Figure 2). Ces préoccupations prennent tout leur sens par le fait que le changement climatique influence non seulement l’objet, mais également les sujets des pratiques de développement.

Les défis du développement dans un contexte de changement climatique sont davantage exacerbés dans le contexte forestier des pays en développement où, comme au Cameroun, la déforestation entretient des rapports étroits à divers niveaux avec la lutte contre la pauvreté et les efforts de développement. L’exacerbation de l’exploitation forestière prend d’ailleurs sa source dans la nécessité, pour ces pays, de résoudre leurs engagements financiers vis-à-vis des institutions financières internationales (Banque mondiale et

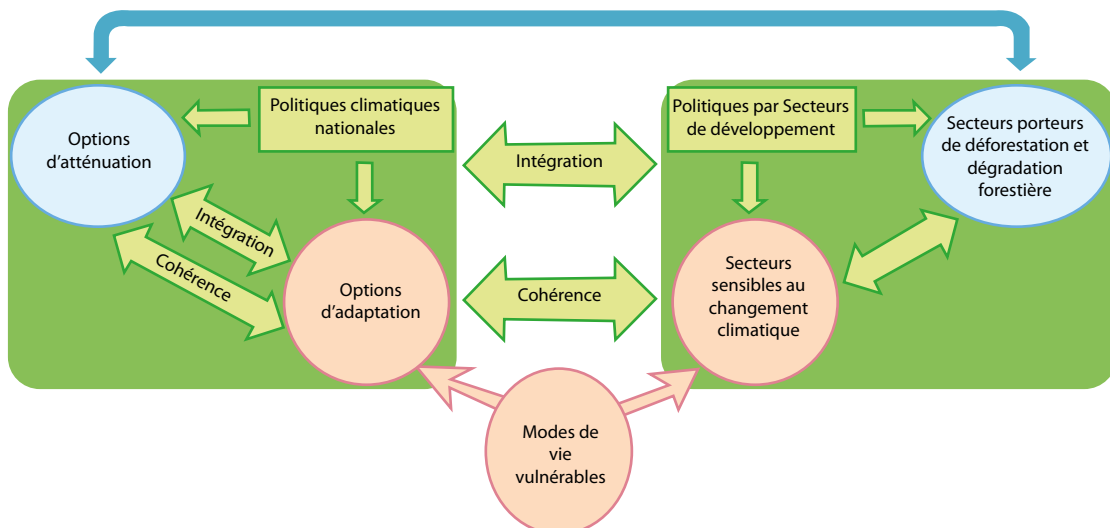


Figure 2 : Politiques climatiques et secteurs de développement dans un contexte forestier

du Fonds monétaire international), dans le cadre des ajustements structurels de la fin de la décennie 1980 (Martin 1991 ; George 1992 ; Shandra et *al.* 2010). Il en est de même de l'agriculture sur brûlis, qui est la première, voire la principale réponse des populations locales à la question de leur sécurité alimentaire.

1.1.2 Synergie et développement socio-économique

Faire de la synergie suppose aller au-delà du simple fait de mettre en œuvre simultanément les politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. La synergie suppose que plusieurs facteurs combinés ont un effet supérieur à la somme de leurs effets attendus s'ils avaient opéré séparément (Morin 1990 ; IPCC 2007). Dans le domaine du changement climatique, elle concerne l'effet combiné des mesures qui tendent à la réduction des émissions d'une part, et des impacts négatifs du changement climatique d'autre part (Klein 2007). Ainsi définie, la synergie doit se traduire par une meilleure efficacité (économie d'efforts, de temps, de ressources), ou par une plus-value en termes de résultats. La réalisation d'une synergie entre les politiques d'atténuation et les politiques d'adaptation est soumise à la coordination des actions et au partage des ressources entre les acteurs, aussi bien au niveau national que local (Howden et *al.* 2007 ; Challinor et *al.* 2007). Il convient de relever que le succès de la synergie au sein même des politiques climatiques ne peut se faire avec succès en dehors du contexte de développement en, raison du besoin de cohérence et d'intégration entre les deux politiques (voir Figure 2).

La synergie peut ne pas couvrir tous les aspects des politiques, soit en raison de la disponibilité des moyens matériels, soit en raison de biais cognitifs, soit pour toute autre raison structurelle ou conjoncturelle (Moser 2012). Ceci peut également s'expliquer par le fait que, bien que adaptation et atténuation soient liées (voir Figure 1), elles sont différentes à certains égards (voir Tableau 1). Il faut alors envisager les compromis les plus rationnels possibles lorsque ces conditions se réalisent. La synergie ne prend de signification pertinente dans un contexte de développement, que si elle constitue un levier sur lequel peuvent s'appuyer des initiatives effectives, efficaces, équitables

(Angelsen et *al.* 2008) et durables de lutte contre la pauvreté et de croissance.

Ces considérations, qui restent pertinentes pour le contexte camerounais, coïncident avec les nombreux projets de développement qui visent à faire émerger le pays à l'horizon 2035. Dans cette perspective, on note un foisonnement de documents de stratégies, de programmes et de plans nationaux. C'est principalement le cas du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) (MINEPAT 2008), du Document de stratégie de développement du secteur rural (SDSR 2006), et du Document de travail « Cameroun vision 2035 » (2009). Ces documents sont largement référencés dans les textes qui fixent les jalons des processus politiques de lutte contre le changement climatique au Cameroun. C'est le cas de la Communication nationale initiale (CNI) (2005), le R-PIN (2008) et le *Readiness Preparation proposal* (R-PP) (2012). Pourtant, la démarche de rédaction de ces différents documents pose un problème dans l'effort de construction des politiques synergiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il s'agit d'un problème d'intégration et de cohérence des processus et des politiques tendant à la fois au développement et à la lutte contre le changement climatique.

L'intégration politique dans un contexte de changement climatique comporte deux composantes : d'une part, la prise en considération des questions d'atténuation et d'adaptation dans toutes les étapes du processus politique des autres secteurs, qu'ils soient environnementaux ou pas ; d'autre part, un effort d'agrégation des conséquences possibles du changement climatique dans les évaluations des politiques, et l'engagement à minimiser les contradictions entre les politiques climatiques et les autres politiques (Underdal 1980 ; Van Bommel 2008). Dans le contexte des pays en développement, l'accent devrait être mis sur les politiques sectorielles dont l'impact sur les forêts est désormais acquis, à l'instar de l'agriculture, des mines, des infrastructures, de la planification et des différents usages des terres qui sont présentés comme des leviers de développement du pays. Ces politiques, tout en participant au processus de réduction du couvert forestier et d'augmentation de l'émission de GES, sont elles-mêmes vulnérables aux changements observés dans le climat.

La cohérence politique suppose, de prime abord, la coordination et la consistance. Celles-ci évitent que diverses politiques envisagées dans différents secteurs d'un même contexte ne rentrent en contradiction. Jones (2002) y voit simplement une promotion systématique d'actions politiques mutuellement renforcées entre les départements et agences gouvernementales, qui créent des synergies dans le sens de la réalisation d'un objectif défini. Il reste cependant difficile de procéder à une évaluation de la cohérence dans le domaine politique (May *et al.* 2006). Un des moyens pour atteindre la cohérence politique est la coordination (Van Bommel 2008). Il ne s'agit donc pas de s'intéresser uniquement aux aspects conflictuels entre différentes politiques sectorielles, mais de construire des pôles de compromis « gagnant-gagnant » (Whinship 2006).

En définitive, penser les synergies entre politiques d'atténuation et politiques d'adaptation au changement climatique dans un contexte de développement pose deux défis majeurs. Le premier et le préalable *ex situ* est la synergie des stratégies de lutte contre le changement climatique avec les autres stratégies sectorielles de développement. Elle constitue la question préjudicielle. Le second, *in situ*, pose le défi de la synergie entre politiques d'atténuation et politiques d'adaptation au sein même des politiques climatiques nationales. Pour y arriver, nous proposons la démarche exposée à la section suivante.

1.2 Approche pour la construction de politiques synergiques entre atténuation et adaptation

Nous proposons une approche pour identifier les éléments caractéristiques des synergies entre

politiques d'adaptation et d'atténuation. Cette approche vise à identifier les spécificités de chacun des deux mécanismes, ainsi que les éléments de complémentarité, en vue d'informer les décideurs sur la nécessité, et d'esquisser une approche d'élaboration des politiques synergiques informées. De même, elle ouvre des pistes pour une démarche d'analyse de la synergie au sein même des politiques climatiques. La recherche de synergies se fonde sur une démarche à plusieurs paliers. Il en ressort un besoin de compromis pour assurer une chance de succès à ces interventions couplées. Une meilleure définition du cadre d'analyse des politiques testées est donc nécessaire (voir Figure 2).

Une analyse des synergies des politiques d'atténuation et d'adaptation part du principe qu'elles constituent les deux stratégies internationales de lutte contre le changement climatique au niveau de la Convention cadre. Ces stratégies se déclinent au niveau national par des objectifs d'atténuation et d'adaptation définis dans les politiques publiques y afférentes. Ces dernières se matérialisent dans les textes et documents tels que la Communication nationale initiale (CNI) pour les changements climatiques, la Stratégie nationale REDD+ pour l'atténuation ou encore le Plan national d'adaptation. Dans ces documents sont consignées les options choisies par le pays dans sa démarche d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. C'est à partir de ces options que l'intervention sous forme d'actions au niveau local va être planifiée et décrite dans les documents de programmes et de projets.

De façon plus détaillée, on peut décrire la construction des politiques synergiques par trois étapes. D'abord, il faudrait une analyse des risques-opportunités entre l'atténuation et l'adaptation,

Tableau 1 : Différences entre atténuation et adaptation

Atténuation (S'attaque aux causes du CC par la réduction des GES)		Adaptation (S'attaque aux conséquences du CC pour réduire la vulnérabilité)
Energie, transport, Industrie	← Secteurs →	Eau, Santé, côtes
Global	← Échelle spatiale →	Local
Long terme	← Echelle temporelle →	Court terme
Moins de légitimité politique	← Urgence de la légitimité →	Plus de légitimité politique

Source : Swart, 2007

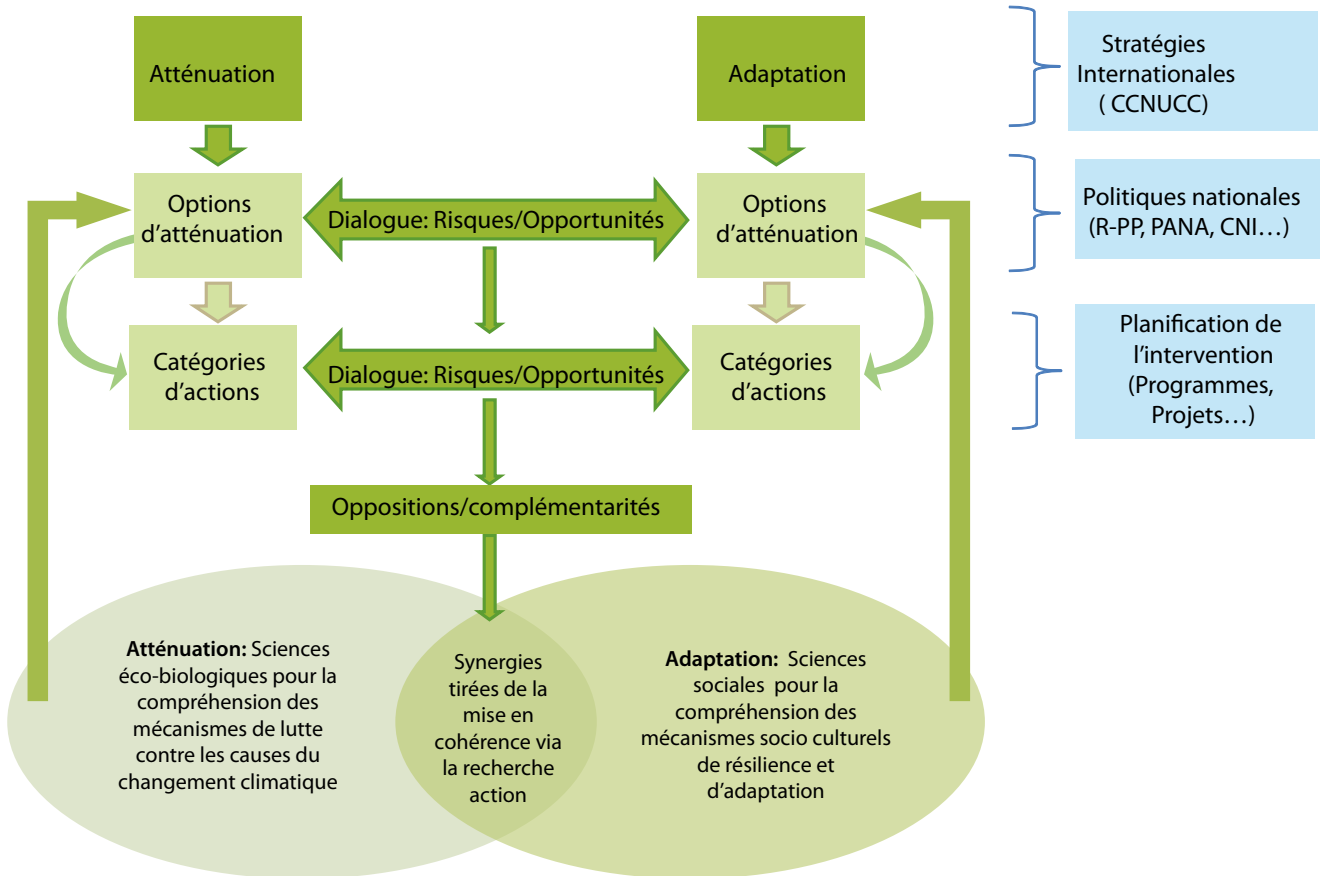


Figure 3 : Approche de construction de synergies au sein des politiques de lutte contre le changement climatique

aussi bien au niveau des politiques nationales que des actions planifiées au niveau local. Une fois cette analyse réalisée, on peut observer des points de complémentarité et d'opposition. Ensuite, il faut procéder à une analyse de la cohérence des actions planifiées au niveau local, par une consultation des documents de programmes et de projets. Enfin, il faut croiser les résultats obtenus avec les réalités observées par la recherche éco-biologique et sociale.

En réalité, il s'agit d'harmoniser les actions d'atténuation et d'adaptation (Nabuurs et al. 2007), et d'aller au-delà. Dans le domaine forestier, les actions d'atténuation sont susceptibles d'avoir des effets sur les efforts d'adaptation et vice versa. Il convient donc de veiller à ce que les effets induits par chacun des deux mécanismes sur l'autre ne soient pas négatifs (Ravindranath 2007). La pratique des projets de développement produit une information nécessaire à ce sujet. Il serait

donc nécessaire de comprendre les mécanismes de réponse des individus et des écosystèmes aux causes et aux effets du changement du climat, rendant ainsi possible l'identification des solutions d'atténuation tirées des résultats de la recherche éco-biologique. Il faudrait aussi comprendre les mécanismes socio-culturels historiques d'adaptation et de résilience des populations étudiées aux changements de leur environnement, ce qui passe par la recherche fondamentale en sciences sociales (Barnes et al. 2013). Enfin, il conviendrait de s'appuyer sur les résultats tirés de cette recherche-action pour informer les décideurs au niveau national, afin que l'intervention au niveau local puisse éviter les pôles d'opposition et mettre un accent particulier sur des actions d'atténuation et d'adaptation qui soient complémentaires. En permettant la mise en cohérence des actions, cette démarche va ouvrir sur des synergies éprouvées par une recherche-action.

2 Le Cameroun, ses forêts et le changement climatique

Le Cameroun est situé en Afrique centrale et s'étend sur une superficie 475 442 Km² (MINEF 2005). La population camerounaise est passée de 10,5 millions habitants en 1985 à 19,4 millions habitants en 2005 (MINATD 2010), avec un taux de croissance annuel moyen de 2,7 %. Le pays a connu un taux d'urbanisation en nette croissance, pour atteindre la barre des 48 %. On observe cependant d'énormes disparités géographiques : 92,6 % dans le Littoral et 71,9 % dans le Centre, contre 27,9 % au Nord et 22,8 % à l'Extrême Nord (MINEF 2005). La grande majorité des pauvres sont hors des villes, et les régions septentrionales enregistrent les plus forts taux de population rurale du pays. L'économie camerounaise repose sur une agriculture diversifiée, la production de pétrole et d'hydroélectricité, une importante agro-industrie et sur l'exploitation forestière. D'autres secteurs émergents, à l'instar de l'exploitation des mines, se présentent comme des opportunités.

Le rôle de la forêt au Cameroun a évolué avec le temps. La forêt a longtemps joué un rôle exclusif de production de biens et de services éco systémiques essentiellement destinés à la vie quotidienne des populations forestières. Elle jouit désormais d'une importance significative dans plusieurs domaines de la vie socio-économique. En raison des pressions qui pèsent sur elles, les forêts attirent l'attention des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, tant au niveau national qu'international.

Les derniers chiffres de la déforestation placent le Cameroun en seconde place dans le Bassin du Congo, après la République démocratique du Congo, avec un taux de déforestation net annuel dans les forêts denses de 0,08 % entre 1990 et 2000, contre 0,03 % entre 2000 et 2005 (Ernst et *al.* 2010), et de 1 % si les autres catégories de forêts

sont prises en compte (FAO 2007 ; de Wasseige et *al.* 2010).

Les causes de la déforestation sont multiples, certains facteurs sont dits directs et d'autres indirects. Le développement de l'agriculture, et plus particulièrement de l'agriculture itinérante sur brûlis, serait responsable de 80 à 95 % du taux de dégradation forestière dans le pays, et ce modèle d'agriculture est considéré comme essentiel dans la dynamique de la déforestation (Essama-Nssah et Gockowsky 2000 ; Makana et Thomas 2006 ; Bogaert et *al.* 2008.). Après l'agriculture, viennent les activités d'extension des cultures de rente avec les agro-forêts (cacao, café). Elles représenteraient près de 0,91 millions d'hectares (MINEF et FAO 2007) et seraient la principale cause de dégradation des forêts. Les agro-industries (hévéa, palmier à huile...), pour leur part, sont responsables de près de 30 % de la déforestation (MINEF et PNUD 1999).

Au Cameroun, le secteur bois domestique (excluant ici le bois énergie) compte pour près de 2,1 millions de m³ Equivalent Bois Rond (EBR), avec une production informelle équivalente à la production officielle (Cerutti et *al.* 2010). De 2002 à 2010, les quantités sciées dans le Domaine forestier non permanent (DFNP) ont doublé, passant de 300 000 m³ (Plouvier et *al.* 2002) à 662 000 m³ (Cerruti et *al.* 2010). D'autre part, l'exploitation forestière industrielle est critiquée à cause de la persistance, quoique de moindre importance, de l'exploitation illégale, de la corruption (Cerutti et *al.* 2008) et du non-respect des plans d'aménagement approuvés ou des conditions d'exploitation (Verleben 1999; Nasi et *al.* 2006).

Le bois énergie apparaît également dans la liste des causes de la déforestation et de la dégradation

forestière. Les données oscillent entre 9,5 millions (FAO) et 12 millions de m³ (MINFOF) (Essama-Nssah et Gockowski, 2000 ; Topa et *al.* 2010). Le taux de déforestation est moins élevé dans le Domaine forestier permanent (DPF) que dans le Domaine forestier non permanent (DFNP).

A côté des facteurs directs de la déforestation, on peut noter la présence d'un ensemble d'externalités qui forment le corps des facteurs indirects ou sous-jacents de la déforestation au Cameroun. Dkamela procède à une analyse de ces dernières, pour relever que les politiques macroéconomiques, agricoles, monétaires et les prix des matières premières au niveau international interagissent pour faire fluctuer les pressions sur les forêts (Dkamela 2011).

2.1 Les enjeux autour des forêts camerounaises

Les forêts camerounaises sont aujourd'hui l'objet de plusieurs enjeux qui en complexifient la gestion. Ce sont les enjeux économiques, culturels et environnementaux.

2.1.1 Enjeux économiques

La forêt contribuait à 6 % du PIB du pays en 2004, et à environ 16 000 emplois directs en 2006, selon des sources du ministère des Finances camerounais (de Wasseige et *al.* 2012). Pendant la décennie 1990, le Cameroun occupait le sixième rang des pays exportateurs de bois tropicaux au monde, et le quatrième en Afrique (Tchebayou 2004). Cette position a quelque peu évolué avec le temps, le situant aujourd'hui parmi les cinq premiers pays exportateurs de grumes dans le monde. Sa production de bois s'élève à 4,7 millions de mètres cubes, dont 2,5 millions dans le secteur informel (Cerutti et Tacconi 2008). On comprend donc que les moteurs informels de la déforestation et de la dégradation des forêts sont la source de pertes énormes pour l'économie et que l'Etat gagnerait à le formaliser (Imazon, ICV, WRI 2010).

Depuis 1998, le ministère des Finances collecte entre 14 et 19 milliards de francs CFA par an de taxes sur l'exploitation forestière (soit 30 et 40 millions USD). Les taxes basées sur la superficie

(redevances foncières) effectivement prélevées à l'échelle nationale en 2003 s'élevaient à un peu plus de 10,4 milliards de francs CFA (21.2 millions USD). La Redevance forestière annuelle (RFA) est passée d'environ 11 milliards de francs CFA (24 millions USD) entre 2005 et 2007, à près de 14 milliards de francs CFA (30 millions USD) en 2008, représentant environ 11,5 % des recettes d'exportation, et occupant ainsi le deuxième rang après le pétrole. En 2009, sa contribution a diminué du fait de la crise économique mondiale qui a frappé le secteur.

2.1.2 Enjeux culturels

La forêt au Cameroun a une valeur culturelle forte, aussi bien pour les populations des régions forestières que non forestières. Pour les communautés locales, les forêts sont un habitat, le lieu de récolte et de chasse nécessaires à leur survie. Pour les peuples autochtones à l'instar des Pygmées, la forêt prend la forme d'un environnement sacré dans lequel les dieux ont leurs demeures et où les rites traditionnels sont pratiqués. Les différents éléments des écosystèmes forestiers (plantes ou animaux) sont également utilisés comme symboles. Les forêts sont également une source d'inspiration artistique et spirituelle, et informent sur l'histoire.

2.1.3 Enjeux environnementaux

L'Observatoire des forêts d'Afrique centrale (OFAC) évalue le couvert forestier du Cameroun

Tableau 2 : Scénario de base pour les projections des émissions CO₂ du secteur forêt et la conversion en prairies

Année	Population (millions)	Production du CO ₂ du secteur forêt et conversion en prairies (milliers de Gg)
1994	12.8	20.100
2000	15.1	23.700
2010	19.9	31.300
2020	25.7	40.400
2030	33.1	52.100

Source : Communication nationale du Cameroun, 2005

en 2008 à environ 46,1 millions d'hectares, avec 19,09 millions d'hectares de forêt dense humide (de Wasseige et *al.* 2010). Ainsi donc, 10 % des forêts du Bassin du Congo sont situées au Cameroun, et couvrent environ 40 % du territoire national (Robiglio et *al.* 2010). Avec 8 260 espèces végétales et 2 000 espèces animales, le Cameroun se range à la cinquième place des pays africains en matière de biodiversité (Essam 2001 ; NBSAP 2002 ; Bele et *al.* 2011). Pourtant, les forêts camerounaises sont soumises à des pressions anthropiques et naturelles fortes qui participent à la libération de CO₂ (voir Tableau 2).

Dans une stratégie de réduction des émissions, il faudrait porter une attention particulière aux terres du DFNP, menacées par une conversion massive (Dkamela 2011) pour les besoins de survie à court terme.

Cependant, il faut noter que la conservation de la forêt pourrait aussi concourir à réduire la vulnérabilité des populations dépendantes des forêts aux changements climatiques (Locatelli et *al.* 2008). En effet, outre les produits ligneux et non ligneux utilisés pour satisfaire les besoins vitaux tels que l'alimentation, la santé, l'amélioration de l'habitat, les forêts procurent de nombreux services environnementaux. Ceux-ci incluent la régulation du climat et du débit hydrique, la protection des sols contre l'érosion, le maintien de la biodiversité par la conservation des ressources génétiques, un abri et une mangeoire pour la faune sauvage, la séquestration de carbone, le recyclage de la matière organique et des déchets humains (MEA 2003 ; Lescuyer et *al.* 2009).

2.2 Les politiques forestières du Cameroun indépendant

L'enjeu politique autour des forêts camerounaises s'est accru depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960, en raison des fonctions et des intérêts variés et parfois contradictoires que suscite leur gestion. Au lendemain de leur indépendance, les Etats africains, de façon générale, ont adopté des politiques proches de celles héritées de la colonisation (Bomba 1991). A cette époque, les questions de politiques forestières au Cameroun rentrent dans un cadre plus général de protection et de gestion des ressources naturelles (Linjouom 2008). Cependant, on peut

distinguer une *ante* et un *post* 1992 de la gestion des forêts camerounaises.

Entre 1960 et 1992, la gestion des ressources naturelles, y compris forestières, était caractérisée par une dispersion des pôles de décision avec divers ministères responsables de ce secteur (Mewondo 1992). Après 1992, on note des changements institutionnels significatifs dans l'affectation des responsabilités en matière de gestion des ressources forestières. Le Gouvernement a opéré une réforme de ses cadres institutionnel et légal en matière forestière, afin de les rendre compatibles avec les exigences de la gestion durable des ressources forestières, telles qu'adoptées au Sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992. Un ministère de l'Environnement et de la Forêt (MINEF) est créé (Essam 2001). En juin 1993, le Cameroun se dote d'un document de politique forestière. En 1994, un plan de zonage forestier du Cameroun méridional est réalisé. La loi forestière du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche et le décret du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts insistent sur l'aménagement forestier et la conservation de la nature, et prennent en compte les nouveaux concepts établis à l'échelle mondiale en matière de développement. En 1996, la loi cadre n° 96/12 du 5 août 1996 relative à la gestion de l'environnement est promulguée. Un Programme national de gestion de l'environnement (PNGE) est alors mis en œuvre. En 2005, le Programme sectoriel Forêt et Environnement (PSFE) est lancé.

La loi forestière de 1994 constitue un tournant décisif dans la gestion forestière au Cameroun (Linjouom 2008). Sa principale innovation est la rupture avec le contexte de forte centralisation de la gestion forestière autour de l'Etat. C'est ainsi qu'est consacrée la décentralisation de la gestion forestière au Cameroun. Elle se caractérise d'une part, par la reconnaissance de l'accès et de l'utilisation des espaces forestiers par les communautés riveraines et les collectivités territoriales décentralisées et d'autre part, par une reconnaissance des droits de ces dernières dans le partage des revenus forestiers (Bigombe 2007).

C'est cette loi qui a proposé une classification du domaine forestier camerounais en un domaine forestier permanent (DFP) et un domaine forestier non permanent (DFNP) (pour plus de détails, voir Figure 4).

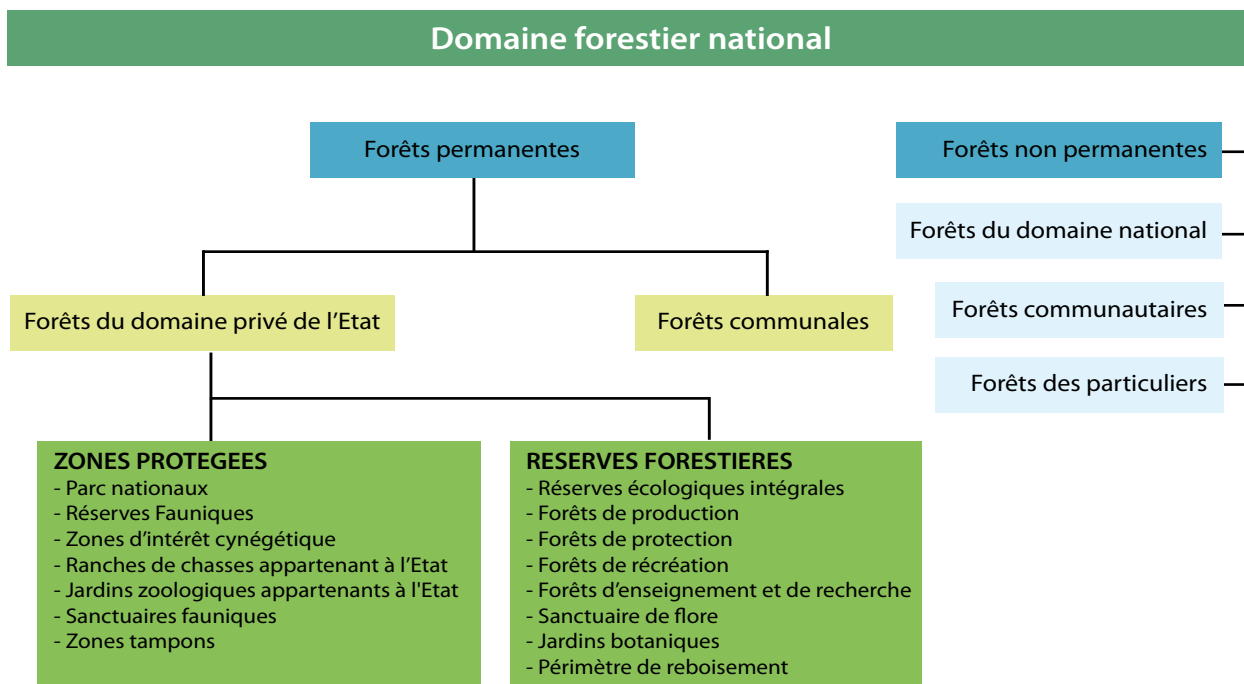


Figure 4 : Répartition des forêts camerounaises selon la loi forestière de 1994

L'objectif du pays est de porter la superficie totale des forêts permanentes à « au moins 30 % de la superficie totale du territoire national et représenter la diversité écologique du pays » (article 22 de la loi de 1994). Le domaine forestier non permanent, pour sa part, est constitué de terres forestières susceptibles d'être affectées à des utilisations autres que forestières.

2.3 Contexte de la gouvernance des forêts

Les composantes de la gouvernance identifiées par le référentiel du *Governance Forest Initiative* (GFI) (2009) sont les acteurs, les règles et les pratiques. Nous nous limiterons aux règles et aux pratiques, notamment dans les domaines de la tenure foncière, de la gestion forestière, de la gestion des recettes forestières et de la planification de l'utilisation des terres.

2.3.1 Dans le domaine de la tenure

La tenure foncière peut être définie comme l'ensemble des modes ou des procédures d'acquisition et d'appropriation de la terre. En d'autres termes, il s'agit de l'ensemble des règles qui définissent les modes d'accès, d'exploitation

et de contrôle de la terre et des ressources naturelles renouvelables, ayant la terre comme soubassement. Les tenures foncière et forestière restent des préoccupations au Cameroun. La tenure forestière s'entend de l'ensemble des droits liés aux espaces et ressources forestiers, lesquels définissent la relation légale ou coutumière des populations avec la forêt (GFI 2009). Il est difficile de la dissocier de la tenure foncière, en raison du principe de droit qui dispose que la propriété du sol emporte celle du dessus (article 552 Code civil camerounais). Environ cinq catégories de droits peuvent être exercées sur les espaces forestiers : la propriété foncière, les droits d'usage coutumiers, la protection de l'environnement, l'auto-défense liée à certains droits relatifs à la conservation et l'exploitation des produits forestiers (Bomba 2004).

En principe, la propriété forestière est attribuée à l'Etat, aux communes, aux collectivités coutumières et aux particuliers (article 7 de la loi forestière de 1994). Cette attribution se fait dans les conditions de l'ordonnance du 6 juillet 1974, qui définit les conditions d'accès à la propriété foncière et fixe les modalités d'application du régime foncier et domanial au Cameroun. Si, à la base, toutes les terres non immatriculées sont la propriété de l'Etat, il est cependant reconnu aux populations la possibilité de demander une

attribution en propriété privée, sous réserve de prouver la mise en valeur de l'espace sollicité avant la date du 5 Août 1974. A défaut de cette preuve, la procédure est la mise en concession de l'espace sollicité.

Il est difficile, dans l'état actuel de la législation au Cameroun, d'expliquer qu'on puisse disposer de la terre sans la forêt qu'elle porte. Pourtant, l'Etat reste le propriétaire légal des forêts communautaires (Penelon 1995), qui ne sont pas la propriété des communautés villageoises en faveur desquelles elles sont pourtant créées. Les forêts communautaires sont des dépendances du domaine national, et les populations bénéficient des droits reconnus par la consécration de la gestion participative et bénéfique des forêts (Bigombe 2007). Parmi les modes d'usage qui leur sont reconnus, on note la prépondérance de la coupe de bois d'œuvre pour un usage domestique. Une faible place est accordée aux autres modes d'utilisation des terres, au rang desquels l'agriculture. Malgré ce droit, les risques d'expropriation subsistent (article 8 (3) de la loi forestière de 1994) au bénéfice de l'exploitation ou de la conservation, selon des modalités qui ne font pas l'unanimité (Bomba 2004 ; Bigombe 2007).

2.3.2 Dans le domaine de la gestion forestière

Le Cameroun a opté pour une gouvernance concertée de ses forêts. La décentralisation des secteurs liés à la forêt prend sa source dans la Constitution camerounaise du 18 Janvier 1996, et plus spécifiquement dans son titre 10, qui organise le secteur des collectivités territoriales décentralisées, notamment les communes et les régions. Ces dernières bénéficient aujourd'hui de prérogatives dans le domaine de la gestion des forêts. A travers sa loi de 1994, le pays a attribué des concessions pour exploiter ses forêts, avec comme condition la préparation d'un Plan détaillé de gestion forestière (PGF). L'arrêté n° 222 du 25 Mai 2001 est venu fixer les procédures d'élaboration et d'approbation des plans d'aménagement, et le pays a défini ses principes, critères et indicateurs (PCI/OAB/OIBT), avec en prime un manuel de suivi et d'évaluation de leur mise en œuvre (MINFOF 2010). Avec la réforme de 2007, près de 50 % des 101 unités forestières de gestion étaient dotées de

plans approuvés. Le Cameroun s'est engagé dans un processus volontaire de certification des forêts de production. La même année, le pays a souscrit à un Accord de partenariat volontaire (APV) avec l'Union européenne. Le but de cet accord est de « *contribuer aux engagements des pays producteurs de bois afin de promouvoir la gestion durable des forêts* » (Union européenne 2007).

La gestion forestière a aussi connu de grandes mutations dans le domaine de la planification de l'attribution des titres. Le Cameroun a introduit un système d'adjudication par appel d'offres, fondé sur des critères techniques et financiers comme seul mode d'accès. Une commission interministérielle appuyée par une commission d'analyse technique et un observateur indépendant garantissent la transparence du processus. Pourtant, en dépit de ces instruments, la gestion forestière au Cameroun n'a pas connu d'amélioration notable (Clough et al. 2010). La mise en œuvre limitée de ces instruments issus de la réforme de 1994 en serait la cause (Topa et al. 2010).

Si l'exploitation forestière au Cameroun participe de la nécessité de développer le pays, elle a également pour corollaire la déforestation et la dégradation des forêts, occasionnées par le gaspillage et les impacts des externalités négatives liées aux mutations de l'économie globale (Dkamela 2011). Les activités forestières illégales y participent aussi, et vont au-delà de la simple exploitation de bois pour avoir des implications sur l'environnement et sur les moyens d'existence des communautés. Selon Cerutti et Tacconi (2006), la recrudescence des activités forestières illégales s'explique par quatre facteurs majeurs : (1) la dévaluation du franc CFA, monnaie locale des pays d'Afrique francophone, (2) l'expiration des licences d'exportation, (3) la suspension des petits titres d'exploitation du bois et (4) la non attribution des nouvelles UFA.

2.3.3 Dans le domaine des recettes forestières

Les recettes forestières sont centralisées au ministère des Finances à travers le Programme de sécurisation des recettes forestières (PSRF). Les populations riveraines des forêts ont droit à une partie des bénéfices tirés de la vente du bois des forêts, mais également à d'autres taxes d'abattage

et d'affermage. La redistribution de la part destinée aux populations locales dans ces deux taxes se fait selon un plan défini par la loi, et couvre tant les recettes forestières que fauniques. L'arrêté conjoint 0520/MINATD/MINFI/MINFOF du 3 juin 2010 est venu apporter une nouvelle clé de répartition des revenus issus de l'exploitation forestière. Pourtant, l'unicité des caisses observée dans la gestion de ces fonds reste décriée, parce qu'elle complexifie la mobilisation des financements disponibles à travers des mécanismes financiers, notamment le PSRF, et vient ainsi mettre à mal les performances de l'administration forestière camerounaise (Karsenty et *al.* 2006 ; MINFOF 2010).

2.3.4 Dans le domaine de la planification de l'utilisation des terres

La planification de l'usage des terres au Cameroun est la responsabilité du ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire. Le projet du gouvernement actuel du Cameroun de porter le pays au statut de pays émergent à l'horizon 2035 est à l'origine de nombreux chantiers, engagés ou annoncés. Ils portent aussi bien sur les infrastructures (routières, portuaires et énergétiques) que sur l'exploitation des ressources naturelles (exploitation forestière, concessions minières, agro-industries...). Ces projets nécessitent que des espaces soient affectés à leur réalisation, ce qui appelle une planification. Or, le pays connaît déjà des soucis dans ce domaine. De nombreux cas de superposition de titres à la fois miniers et forestiers ont déjà été relevés (WWF 2012).

2.4 Politique climatique et forêts au Cameroun

La politique climatique du Cameroun n'est pas encore clairement définie. On ne peut la cerner qu'en partant des négociations internationales en cours, de la politique environnementale générale du pays et des dynamiques générées par la perspective de mise en place du mécanisme REDD+. La position officielle du pays n'a pas encore donné lieu à de véritables matérialisations juridiques en dehors des engagements pris à l'échelle internationale. Le Cameroun participe aux négociations sur la Convention cadre des

Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qu'il a signée le 16 juin 1992 et ratifiée le 29 août 1994. Le Cameroun a adhéré au protocole de Kyoto le 23 juillet 2003.

Plusieurs instruments juridiques nationaux sont venus se rattacher à ces conventions. Jusqu'en 2011, la Communication nationale initiale de 2005 constituait la seule source d'information du pays sur le changement climatique. Des mécanismes portant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tel que le Mécanisme pour un développement propre (MDP), ont été largement discutés dans ce sens. Le décret n° 2011/2582/PM du 23 août 2011 fixant les modalités de protection de l'atmosphère apparaît comme le premier instrument juridique national s'intéressant spécifiquement à l'air. Sans faire référence au changement climatique, ce texte identifie un certain nombre de polluants atmosphériques qu'il qualifie de « contrôlés ». Au rang de ceux-ci, on compte le dioxyde de carbone (CO₂) (art.4). Le texte soumet la mise en fonction de « toute nouvelle source d'émission de polluant atmosphérique » à l'obtention d'un permis environnemental (art. 8 (1)), dont les modalités sont précisées par le ministre en charge de l'environnement (art. 8 (2)). Au rang des activités identifiées par ce texte et soumises à contrôle, se trouvent les « exploitations des forêts et préparation du bois », les « scieries » et les « industries de la préservation du bois » (Annexe du décret). Faute de décret d'application, le déploiement de cet instrument juridique n'est pas encore effectif. A ce jour, la lutte contre le changement climatique rentre dans le cadre plus général fixé par la loi-cadre sur la protection de l'environnement de 1996 et d'autres textes sectoriels.

2.5 Forêt et changement climatique : difficile consensus entre développement à court terme et développement durable

Le document relatif à la vision du Cameroun à l'horizon 2035 révèle que le gouvernement est conscient de l'existence d'un certain nombre de risques qui pèsent sur les ressources naturelles du pays, notamment la possibilité de leur surexploitation (MINEPAT 2009). Le document de travail élaboré dans cette perspective dispose que « le Cameroun devra développer des

stratégies appropriées pour faire face aux autres menaces telles que la déforestation, les pertes en biodiversité... » (MINEPAT 2009). Dans le même temps, le Document de stratégie de croissance et de l'emploi (DSCE), en ses points 119 et 206 sur les atouts du pays et la gestion des ressources naturelles, dispose que l'exploitation des forêts camerounaises se fait de façon durable (DSCE 2009).

Les résultats de la recherche révèlent pourtant des chiffres qui rentrent en contradiction avec ces postures. Le volume de l'exploitation informelle du bois est équivalent, voire supérieur au volume de l'exploitation légale dans le pays (Cerutti et Taconi 2006). Il faut donc craindre qu'une

stratégie de développement à court ou à moyen terme négligeant l'exploitation informelle ne soit un obstacle à la réalisation des objectifs de conservation et d'exploitation durable. De même, le décret du 23 août 2011 sur la protection de l'atmosphère n'étant pas appliquée, on est en droit de se demander en quoi elle constitue une opportunité dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Enfin, s'agissant de la gestion forestière, il apparaît important de discuter de la procédure d'accès à la propriété foncière et de clarifier la propriété des arbres plantés, afin de favoriser les initiatives en foresterie privée et agroforesterie. Ces initiatives pourraient constituer des atouts pour la lutte contre le changement climatique.

3 Le processus politique vers la REDD+

S'intéresser à l'environnement des politiques REDD+ dans cette section va permettre de comprendre quels événements, acteurs, réseaux politiques sont associés à la mise en place de ce mécanisme au Cameroun, et de déterminer la nature des processus de consultation. Dans une étude réalisée en 2011 dans le cadre du projet GCS-REDD+ du CIFOR, le contexte de la REDD+ a été cartographié (à ce propos, lire Dkamela 2011). La présente section s'appuie sur les conclusions de cette recherche dans la perspective d'une approche synergique avec le processus politique d'adaptation dans le pays.

3.1 Appropriation du processus : de l'international au national

Bien que le contexte de gestion forestière soulève de nombreux débats au Cameroun, le pays s'est engagé, depuis 2005, dans les négociations visant à insérer les forêts dans un accord post Kyoto de lutte contre le changement climatique. La forme choisie est le mécanisme REDD+.

La position camerounaise sur ce sujet prend pour point d'ancrage celle des pays de la Commission des forêts de l'Afrique centrale (COMIFAC). Elle porte notamment sur l'approche politique de la REDD+ et les incitations financières y relatives. Après la validation de son R-PIN en 2008, et de son R-PP (*Readiness Preparation Proposal*) en 2012, le Cameroun s'est engagé dans la phase de préparation à la rédaction de sa stratégie nationale REDD+. Dans le document R-PP de 2012, plusieurs axes se dégagent. Les deux types de forêts (DFNP et DFP) sont concernés, et compte est tenu du système de marché qui bénéficie au secteur public, au secteur privé, ainsi qu'aux « petits exploitants ruraux » (MINEP 2009).

Il ressort du document de position du Cameroun sur les négociations climatiques ce qui suit : « *Le Cameroun propose que :*

- *les projets REDD soient préfinancés ;*
- *le REDD soit appliqué aux zones sèches ;*
- *de prendre en compte, de valoriser et de promouvoir les connaissances endogènes dans les mécanismes REDD ;*
- *d'adapter le REDD à la problématique de la foresterie communautaire ;*
- *de renforcer les capacités relatives à l'évaluation du carbone dans le cadre du REDD »* (MINEP 2009)

Ce document n'a cependant pas été suivi d'une réelle mobilisation interne. Le pays a montré bien peu d'intérêt pour la mise en place du processus pendant quelques années. Pourtant, on note la présence de petites initiatives qui peuvent être capitalisées dans la démarche vers une stratégie nationale. L'identification des événements REDD+ concrets en est rendue difficile.

De nombreux projets d'étude de faisabilité de projets REDD+ ont été réalisés. Le premier l'a été à l'initiative d'une décision du 15 janvier 2009, portant sur la création du comité de pilotage du projet pilote REDD Cameroun. L'objectif de ce projet et de ceux qui ont suivi était d'anticiper et de préparer le pays à la mise en œuvre du mécanisme, en fournissant des expériences de terrain, desquelles pourraient être tirées des leçons pour la formulation de la stratégie nationale.

Par décret du 10 décembre 2009, l'Observatoire national des changements climatiques (ONACC) a été créé, en réponse à une promesse faite par le président de la République lors de son intervention le 26 septembre 2007, à l'occasion de la 62^{ème} Assemblée générale des Nations Unies à New York. Les missions de l'observatoire sont de suivre

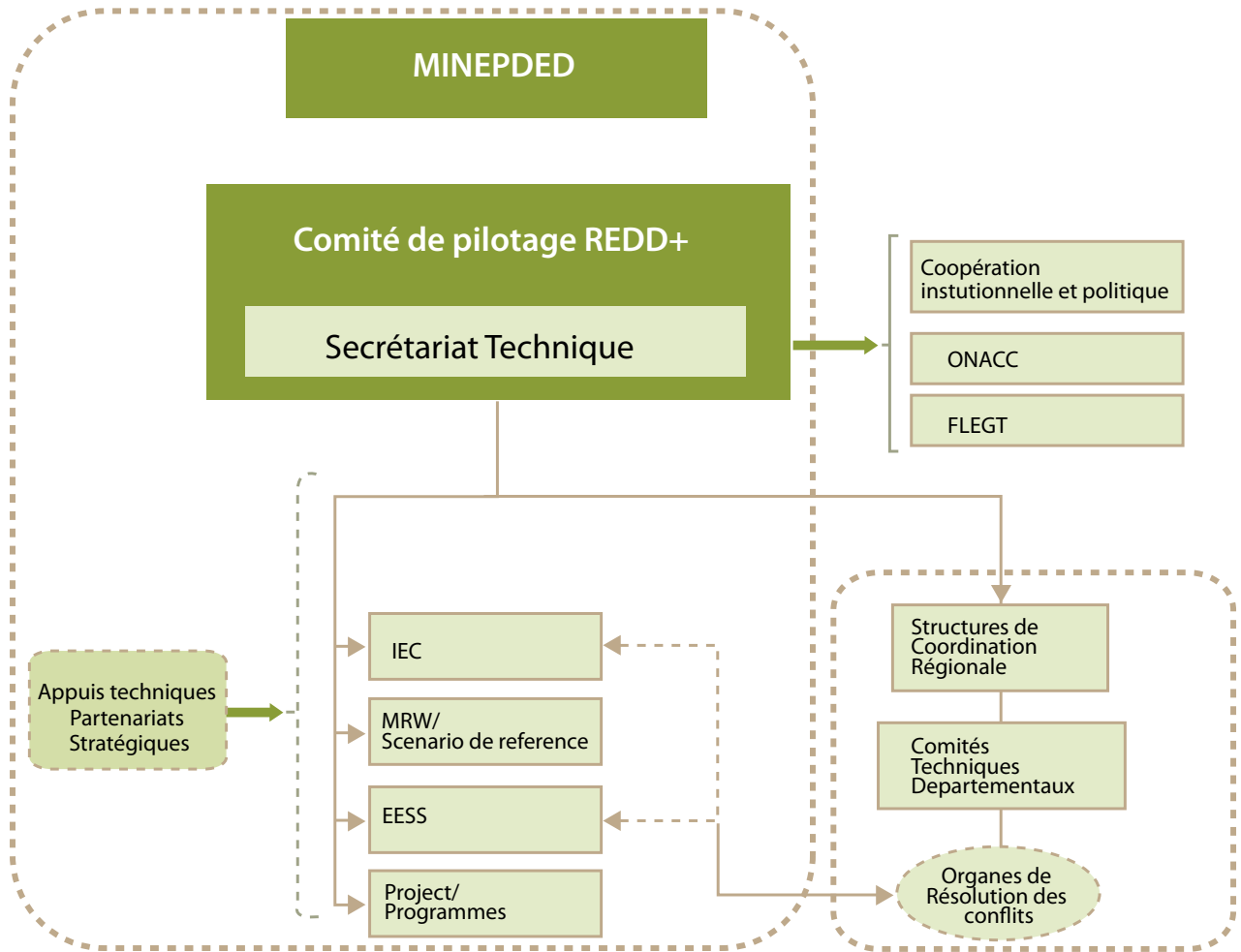


Figure 5 : Organigramme des institutions de gestion du processus REDD+

Source : R-PP

et d'évaluer les impacts socio-économiques et environnementaux, les mesures de prévention, d'atténuation et/ou d'adaptation aux effets néfastes et risques liés aux changements climatiques. Dans le cadre de la rédaction du document R-PP, un organigramme montrant l'organisation de la gestion de la REDD+ a été établi, et cet observatoire y occupe une place importante au rang des institutions qui devront interagir avec le secrétariat technique (voir Figure 5).

La REDD+ a été lente à prendre ses marques au Cameroun. Il ressort d'ailleurs d'une analyse du discours sur le sujet que les médias se sont intéressés tardivement à la question (Kengoum 2011). De même, le processus enclenché en 2005, le R-PIN validé en 2008 et le R-PP en fin d'année 2012, traduisent les lenteurs observées dans la démarche. Il en va de même du financement REDD+ en direction du

pays. Le Figure 6 présente la répartition de la consommation des fonds FCPF relatifs à la mise en place du mécanisme REDD+. Le Cameroun y occupait la dernière place en 2011, parmi les pays de la sous-région. Bien que ce classement ait évolué, on peut tout de même encore noter à ce sujet la somnolence des financements nationaux en direction du processus.

3.2 Une arène d'acteurs politiques fortement centralisés

Les acteurs du domaine de la REDD+ au Cameroun sont nombreux. Une présentation par catégories donne une meilleure lecture de leurs rôles dans la mise en place du mécanisme et des enjeux liés à leur implication dans le processus. Plusieurs études se sont intéressées aux acteurs de la REDD+ au Cameroun. (Kengoum et

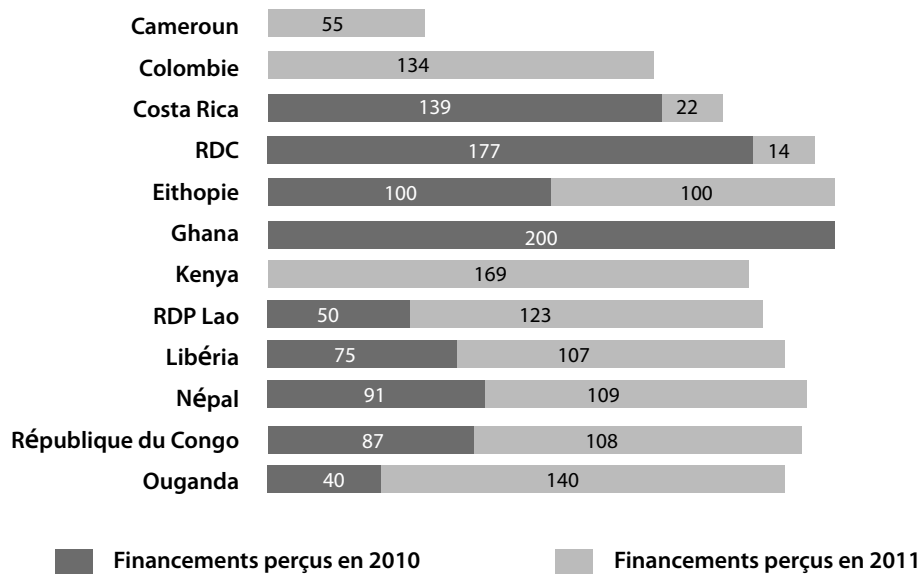


Figure 6 : Répartition des financements REDD+ par pays membre pour les années 2010 et 2011

Source : FCPF, 2011

al. 2012 ; Somorin et *al.* 2012). Il en ressort plusieurs catégories d'acteurs, gouvernementaux et non gouvernementaux, de stature nationale et internationale.

3.2.1 Les acteurs gouvernementaux

La définition des responsabilités dans le processus de la mise en place de la REDD+ au niveau gouvernemental n'a pas été facile. Les prétentions pour le leadership du processus ont, pendant longtemps, opposé le ministère en charge de l'environnement (MINEPDED) et le ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). Cette difficulté est née du croisement des intérêts climat/forêt dans le mécanisme en discussion, et de la nette séparation des deux ministères au Cameroun. Sans faire de proposition concrète à ce sujet, les relecteurs du R-PIN (*Readiness Plan Idea Note*) du Cameroun avaient recommandé, à l'occasion de leur rapport, que les responsabilités soient précisées (FCPF 2008). Il ressort du document R-PP du Cameroun que le leadership a été accordé au ministère de l'environnement en ce qui concerne le comité national REDD+. Le MINEPDED est donc l'interlocuteur officiel du Gouvernement lors des négociations climatiques et dans la mise en place du mécanisme au niveau national.

Au-delà du MINEPDED et du MINFOF, le ministère en charge de la planification

(MINEPAT) apparaît comme un acteur incontournable, du fait qu'il est responsable du zonage et de l'affectation des terres aux différents usages. En faisant des questions de la planification une option stratégique transversale de la REDD+ au Cameroun, le R-PP, met en exergue la place prépondérante que ce département ministériel devrait jouer dans le processus. On compte aussi le ministère des Affaires sociales (MINAS), encore peu présent dans les négociations REDD+. Le ministère des Domaines et des Affaires foncières (MINDAF) ne semble pas encore véritablement impliqué dans le processus, en dépit des enjeux liés aux questions de tenures foncière et forestière évoquées plus haut. Les discussions au sein de ces ministères sont encore limitées à la mise en place de points focaux REDD+, ce qui explique la difficulté à y identifier des interlocuteurs pour le sujet.

3.2.2 Les organisations de stature internationale

Les organisations de stature internationale réunissent la majorité des acteurs REDD+ sur la scène nationale (Kengoum et *al.* 2012). Elles interviennent généralement à travers les projets locaux, les initiatives de recherche et le financement des activités REDD+ sur le terrain (The REDD Desk 2011). Ce sont entre autres les organisations de conservation à l'instar de UICN,

WWF, WCS ; les organisations bilatérales, telles l'Agence française de développement (AFD) et la coopération française, la coopération et la Banque allemande pour le développement (GIZ & KfW), la coopération japonaise (JICA) ; les institutions et centres de recherche (CIFOR, ICRAF, CIRAD, IRD...), et les organisations multilatérales (Banque mondiale, GEF, Banque africaine de développement...). Cette liste est non exhaustive et évolue en fonction des avancées dans la mise en place du mécanisme.

Deux regroupements d'acteurs internationaux sont à relever : le Comité multipartenaire (CMP) et le Cercle de concertation des partenaires du ministère de l'environnement et du ministère des Forêts (CCPM). Ils constituent des pôles de coordination des activités d'appui des partenaires à l'action gouvernementale dans les domaines du développement en général, et du changement climatique en particulier. Le CCPM dispose d'un sous-groupe REDD+ dont la mission est spécifiquement dirigée vers l'appui technique et financier à la mise en place de la stratégie nationale REDD+ au Cameroun.

3.2.3 Les organisations de la société civile nationale

Bien que leur nombre va croissant depuis la mise en place de la plateforme REDD+ et changement climatique de la société civile et de ses démembrements régionaux, seules quelques organisations de la société civile camerounaise ont des activités réellement dévolues à la REDD+. La légitimité dans la représentation de la société civile camerounaise a toujours fait l'objet de nombreuses discussions (Owona 2010 ; CED 2010). Il est par conséquent difficile d'identifier la position commune de ces organisations vis-à-vis de la stratégie nationale REDD+, au-delà d'une déclaration officielle ayant pour ambition de faire de la REDD+ « un outil de développement pour le Cameroun » (R-PP 2012). A l'occasion de la rédaction du R-PP du Cameroun, les efforts de regroupement de la société civile pour accompagner le processus de rédaction, de soumission et de défense du document du pays, ont pendant quelque temps remis en question les thèses des difficultés de représentation qui la caractérisent. Il reste toutefois difficile de justifier et de systématiser ce mouvement observé.

3.2.4 Les acteurs du secteur national des affaires

Les agro-industries et les sociétés d'exploitations forestières sont les grandes absentes du processus REDD+ au Cameroun. Elles sont très peu, ou presque pas visibles. En l'absence d'une stratégie nationale, il reste difficile de les mobiliser, malgré les relations privilégiées qu'elles peuvent avoir avec l'Etat en raison de leur poids économique.

3.3 Processus de consultation et forums multi-acteurs : entre consensus sur le fond et négociations sur la forme

La stratégie de gouvernance concertée choisie par le Gouvernement camerounais dans le document de politique forestière de 1993 (Titre. 3.2), sans être contestée dans son principe, fait l'objet de nombreux débats en ce qui concerne sa démarche. Aucune disposition de ce texte n'oblige le Gouvernement à prendre en compte les autres acteurs du secteur forestier dans le processus décisionnel. Toutefois, à l'occasion de la rédaction du R-PIN, 34 personnes au total ont été consultées. Au-delà de la taille réduite et de la non-représentativité de cet échantillon, il est reproché au Gouvernement, notamment au ministère en charge de l'environnement, de n'avoir pas consulté les communautés forestières, en particulier Baka et Bayeli, lesquelles dépendent entièrement des forêts pour leur survie (FCPF 2008). Dans ce contexte de faiblesse du processus de consultation, les organisations de la société civile ont essayé de construire des cadres de concertation en vue des discussions sur la REDD+, mais aussi dans la perspective de faire entendre leurs voix dans l'élaboration de la stratégie nationale. A cet effet, elles ont mis en place la plateforme REDD+ et changements climatiques évoqués ci-dessus.

Le débat sur la forme de participation à choisir dans le cadre de la REDD+ a trouvé sa solution dans le R-PP, où il est prévu que « la participation des peuples autochtones au processus se fera dans le respect du CLIP [*le consentement libre, informé et préalable*] ». Ce faisant, le choix a donné raison aux organisations de la société civile qui ont bataillé dans ce sens (FPP 2010). S'agissant du CLIP proprement dit, il ressort d'études récentes que non seulement l'Etat devrait apporter des

définitions harmonisées aux nombreux concepts qui l'accompagnent, mais il faudrait également éviter de la confondre avec les autres droits qu'elle devrait accompagner (Karpe 2013).

Enfin, il reste difficile de dire si les entreprises forestières ont été rencontrées dans le processus (FCPF 2008). Il ressort du R-PP camerounais que, « plus de 3000 personnes ont été informées et consultées ». Concernant la participation de la

société civile à sa rédaction, elle est évaluée à près de 60 %, celle des femmes à près de 25 %, celle des populations et peuples autochtones à près de 7 % et les opérateurs du secteur des affaires à 1 %. Aucune distinction n'est cependant faite entre ceux qui ont été informés, et ceux qui ont effectivement fait l'objet de consultations. De même, aucun commentaire n'est fait sur la démarche qui a abouti à ce résultat.

Tableau 3 : Résumé des options stratégiques par zone agro écologique (source R-PP, Cameroun, 2012)

	Zone de forêt humide à pluviométrie bimodale	Zone de forêt humide à pluviométrie monodale	Zone des hauts plateaux	Zone des hautes savanes guinéennes	Zone Soudano-Sahélienne
Une activité agro-sylvo-pastorale compétitive et respectueuse des forêts et des ressources naturelles est promue					
- Agriculture et élevage durable	+++	+++	+++	+++	+++
- Mesures d'accompagnement (financement, équipement formation, etc.)	+++	+++	+++	+++	+++
Les sources d'énergie sont diversifiées pour réduire la pression sur le bois					
- Foyers/fours améliorés	+++	+++	+++	+++	+++
- Plantation à des fins énergétiques		+	++	+++	+++
- Energie alternative	+++	+++	+++	+++	+++
- Efficacité énergétique	+++	+++	+++	+++	+++
La croissance du stock de carbone est favorisée à travers une foresterie durable et la conservation des aires protégées					
- Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR)	+++	++			
- Amélioration du rendement matière	+++	+++			
- Renforcement de la gestion des aires protégées	+++	+++	+++	+++	+++
- Afforestation, reforestation, reboisement	+	++	+++	++	+++
- Contrôle forestier et faunique	+++	++	+	+	++

+ à +++ : du moins important au plus important

3.4 Options stratégiques pour la REDD +

Quelques propositions émergent sur des options futures en matière de REDD+. Elles sont essentiellement fondées sur la volonté du gouvernement camerounais à faire émerger le pays à l'horizon 2035. C'est de là qu'on peut apprécier le propos suivant d'un membre du gouvernement camerounais : « *l'objectif du gouvernement est de faire de la REDD+ un outil de développement. A défaut, la REDD+ est sans objet pour le Cameroun* ». Deux objectifs sont visés : réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et principalement le CO₂ issu de la déforestation et de la dégradation des forêts et contribuer au développement conformément au DSCE (R-PP 2012) et au document de programme Cameroun vision 2035. Les options stratégiques proposées sont de deux ordres : d'une part, des options liées aux investissements par secteur (agriculture, élevage, énergie, forêt ; voir Tableau 2) et d'autre part, des options transversales liées aux « conditions de réussite de la REDD+ ». Elles portent notamment sur le foncier, l'aménagement du territoire et les réponses à la faible gouvernance.

3.4.1 Options stratégiques REDD+ : options « Politique agricole contre Développement à court terme »

Le Cameroun a choisi de construire sa stratégie REDD+ de façon « *conforme à la politique agricole actuellement en vigueur* » (R-PP 2012). Ceci oblige à se questionner sur la pertinence contemporaine de cette politique agricole adoptée en 1990, dans un contexte où la lutte contre le changement climatique dans les zones de forêts dense humides ne faisait pas encore partie de l'agenda politique du pays. Le pays ne dispose pas de loi d'orientation agricole, mais d'une Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) qui comporte un volet « agriculture et développement rural ». Il ressort de ce document que le pays a pour ambition d'accélérer la croissance du PIB agricole à un taux annuel de 8 % en 2015, en faisant passer le taux de croissance du volume des exportations de 6 à 7 % sur la même période (SDSR 2006). L'atteinte de ces objectifs entraîne un besoin considérable en terres cultivables en zone rurale. La pression fondée sur le besoin de mise en culture de nouvelles surfaces est donc forte et réelle. Les statistiques

portent à près de 1 million d'hectares les besoins pour la seule culture de palmier à huile au Cameroun (FPAE et CIRAD 2011). A cela, il faut ajouter les besoins en terres pour de nombreuses autres spéculations.

De toutes les actions techniques envisagées au titre de la modernisation de l'agriculture, il ressort qu'aucune n'est spécifiquement dirigée vers les activités agricoles de monocultures en cours dans le pays. Ces dernières jouent pourtant un rôle de premier plan dans la déforestation. Les promoteurs des agro-industries disposent de capitaux énormes pour bousculer les tendances au moment de l'affectation des espaces issus du zonage. Dans le même temps, le DFP n'a pas encore atteint l'objectif de 30 %. Il faut se demander si la réalisation concomitante des objectifs REDD+ et politiques agricoles tels que prévus dans le DSRP et dans le document d'émergence à l'horizon 2035 est possible. Le conflit entre l'exploitation et la conservation se pose dès lors. La délocalisation des sites d'extension des exploitations agricoles industrielles vers d'autres zones agro-écologiques ayant moins d'impact sur les forêts ne semble pas être une option envisagée.

Le R-PP camerounais fixe les délais de la mise en place de la stratégie nationale REDD+ à la fin de l'année 2015. Pourtant, le SDSR prévoit de réaliser les objectifs de développement du secteur rural à cette même date, à travers un accroissement exponentiel des surfaces agricoles (SDSR 2006). C'est dire que si ces objectifs venaient à être réalisés, il faudrait craindre que la mise en place de la stratégie nationale REDD+ en 2015, n'arrive que trop tardivement.

3.4.2 Options transversales : Défis de la mise en cohérence des politiques sectorielles

Deux constats majeurs émergent du point de vue de la capacité du Cameroun à remplir le cahier de charge ambitieux prévu dans son R-PP, notamment dans les domaines du foncier, de l'aménagement du territoire et de la question de gouvernance, qui sont présentés comme des options transversales.

Le premier est l'aveu de la nécessité de réformes des autres lois sectorielles à l'instar de la loi foncière

et domaniale, comme condition de succès de la stratégie REDD+. A ce propos, le besoin de voir les objectifs stratégiques de la REDD+ rentrer dans les différents agendas sectoriels dénote le caractère intersectoriel du mécanisme. Le choix de miser sur des options transversales comme « conditions de réussite du mécanisme REDD+ » traduit l'importance qu'il y a de rendre effectives les options stratégiques qui émergent du R-PP afin d'assurer l'effectivité du mécanisme. Des réformes sont déjà en cours, d'autres sont annoncées. C'est le cas dans les domaines foncier et forestier, où des discussions sont en cours, en vue de rendre les lois compatibles avec les objectifs de développement du pays. Ce qui reste difficile à identifier est la part consciente de la lutte contre le changement climatique dans ces dynamiques.

Le deuxième constat est que la REDD+ est envisagée comme un instrument au service des réformes sectorielles nécessaires à sa mise en œuvre. Il ressort en effet du document de préparation que le contexte de la mise en place de la REDD+ sera l'opportunité pour accompagner les administrations en charge des affaires foncières et de l'aménagement du territoire dans la relecture des lois régissant leurs domaines de compétence,

afin de les rendre compatibles avec la stratégie nationale REDD+. Cette même articulation est envisagée en ce qui concerne la mise en cohérence des différentes législations. Il est même prévu que la REDD+ puisse aider à analyser les politiques en vigueur, à apprécier leur efficacité et leur effectivité, et à proposer des amendements en cas de besoin (R-PP 2012).

D'après le document R-PP (2012), la « mise en cohérence des législations peut durer ». On s'interroge dès lors sur la capacité du processus politique de la REDD+, non seulement à mobiliser les ressources nécessaires, mais à atteindre ces objectifs dans des délais raisonnables. Au-delà de cette préoccupation, il y a des contradictions à résoudre, par exemple dans la superposition des droits lors de l'attribution des titres d'exploitations forestières, d'exploitations minières et même d'exploitations agro-industrielles telles que le relèvent des études réalisées dans le pays (WWF 2012 ; CED 2013). Il convient dès lors de s'interroger sur le mandat même de la stratégie REDD+ et sur la capacité du processus à porter toutes ces réformes. La stratégie nationale REDD+ reste le lieu d'opération des ajustements nécessaires pour rester réaliste.

4 Le processus politique vers l'adaptation

Sans nier l'intérêt d'une réflexion sur l'adaptation des forêts (en tant qu'écosystème) aux changements du climat, cette section se limite au rapport entre les populations des zones forestières camerounaises et les effets du changement du climat, et aux solutions qui sont développées au niveau national pour les accompagner dans leur processus d'adaptation.

4.1 Vulnérabilité et adaptation : Analyse du rapport des communautés forestières à la forêt

Les écosystèmes sont d'une grande importance pour l'adaptation, parce qu'ils fournissent aux populations des biens et services qui contribuent fortement à réduire leur vulnérabilité face aux chocs naturels ou d'origine anthropique qui

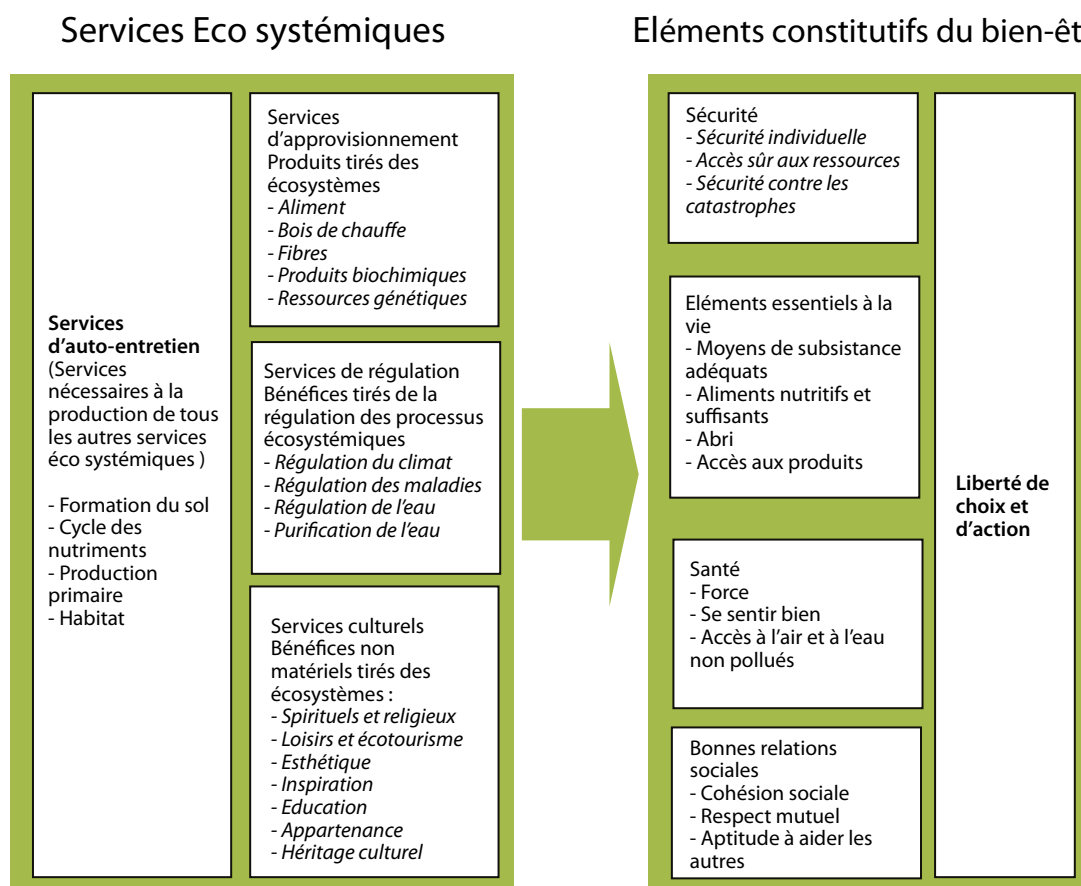


Figure 7 : Exemples de services écosystémiques et leurs liens avec le bien-être humain

(Source : Millenium Ecosystem Assesment, 2003)

peuvent survenir dans leur environnement (voir Figure 7) (Pramova 2012). La communauté internationale s'accorde sur le fait que ces effets seront davantage ressentis par les populations vulnérables des pays en développement, particulièrement si les mesures qui s'imposent ne sont pas prises en temps opportun (IPCC 2007).

Au Cameroun, la densité de la population varie en fonction des zones (voir Figure 8). 43 % de la population y vit en milieu rural (FAO 2010 a), dont une frange en dessous du seuil de la pauvreté. Pour certains, ce sont plus de 80 % (PNUD 2010), mais les chiffres issus du SDSR annoncent les chiffres de l'enquête ECAM qui situent à 50 % les populations rurales camerounaises vivant en dessous du seuil de pauvreté, indexés sur le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) mensuel équivalent adulte — qui était de 23.514 FCFA depuis mi-février 1995 et qui est passé à **28.216 FCFA** au 30 Juin 2008, (soit environ 56.5USD par habitant).

La première Communication nationale (CNI) du Cameroun sur les changements climatiques recense les efforts consentis par le pays dans le domaine de l'adaptation au changement du climat jusqu'en 2005. En l'absence d'une deuxième communication nationale, un vide d'information subsiste sur la période post 2005. L'évaluation faite par la CNI s'intéresse essentiellement aux

vulnérabilités dans la zone soudano-sahélienne et les zones de mangrove. Les zones de forêts denses humides ne semblent pas avoir fait l'objet d'une attention particulière. De même, les esquisses de solutions élaborées en matière d'adaptation semblent limitées aux zones sus évoquées, les forêts demeurant un champ encore faiblement exploré sur la question (Bele et al. 2011). Une des explications possibles de cet état de choses pourrait être la propension à penser que le pays dispose encore de grandes quantités de forêts, ou alors, la faible densité des populations qui s'y trouvent fait en sorte qu'ils ne parviennent pas à faire entendre leur voix.

A l'inverse de certains pays de l'Afrique centrale, le Cameroun ne s'est pas encore doté d'un Plan d'action national d'adaptation (PANA) au changement climatique. Cela peut en partie se justifier par le fait qu'il ne faisait pas partie des pays les moins avancés (PMA) au moment où, en 2001, la communauté internationale s'engageait, par le truchement du Fonds mondial pour l'environnement (FEM), à financer la rédaction des PANA des PMA (Kengoum 2009). En l'absence de PANA, seule une approche d'économie politique et de revue de la littérature peut permettre d'identifier les secteurs sensibles et les activités prioritaires pour l'adaptation au changement climatique en zone forestière. Mais déjà, le constat opéré dans les autres contextes révèle que dans la majorité des

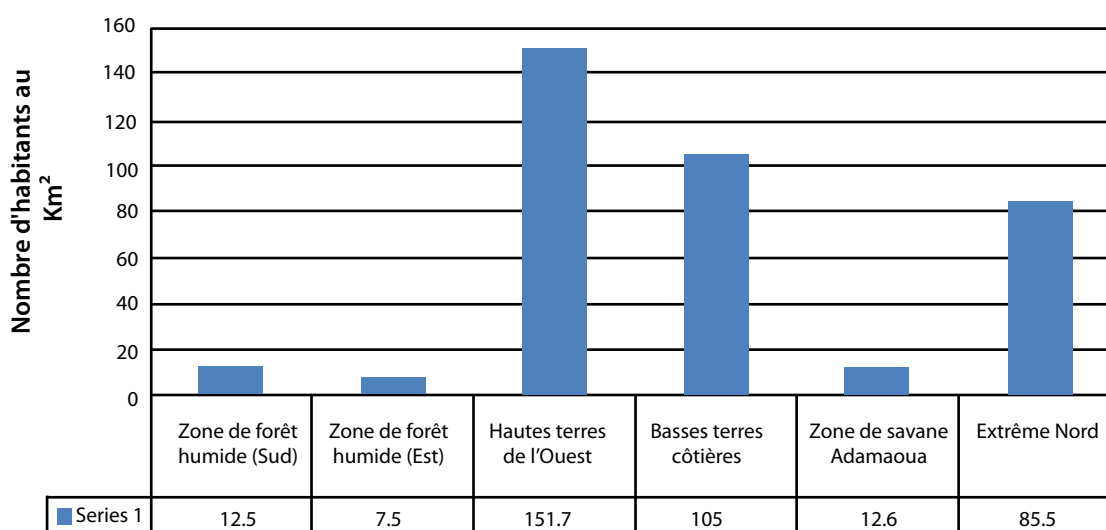


Figure 8 : Densité de la population camerounaise par zone

(Source : Les données utilisées sont tirées de Robiglio et al (2010))

cas, la foresterie et les forêts dans leur ensemble, ne semblent pas être une priorité dans les programmes d'action nationaux d'adaptation (Locatelli *et al.* 2010 ; Pramova *et al.* 2012b).

4.2 Secteurs, moyens d'existence vulnérables et priorités pour l'adaptation

L'analyse de la vulnérabilité peut passer par deux approches. Elle peut porter sur les secteurs vulnérables, ou alors s'intéresser à la vulnérabilité des moyens d'existence des populations.

4.2.1 Les secteurs sensibles

Le document CNI du Cameroun identifie cinq secteurs sensibles au changement climatique. Ce sont l'industrie, l'agriculture, les déchets, l'énergie et les forêts. Plus récent sur la question, le rapport d'étape de l'étude menée par le PNUD (2011) identifie huit secteurs sensibles que sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, la biodiversité, l'eau, l'énergie et les mines, l'industrie, l'assainissement et santé, le développement urbain et les travaux publics et enfin le développement humain (PNUD 2011). Il reste cependant difficile de saisir l'impact de la vulnérabilité des populations locales à partir d'une lecture de la vulnérabilité par secteur, si celle-ci n'est pas couplée à une analyse des moyens d'existence, eux aussi vulnérables.

Dans la zone agro-écologique de forêts bimodales camerounaises, les secteurs vulnérables recensés sont l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, la biodiversité et l'assainissement et la santé (PNUD 2011). En ce qui concerne l'agriculture, le rapport constate une diminution des activités agricoles en raison des changements climatiques, avec une extension des activités vers les bas-fonds. On ajoute à ces activités les récupérations forestières, les pépinières communales, la gestion des déchets et le maraîchage. S'agissant de l'élevage, pêche et aquaculture, le rapport reste vague et évoque simplement la densité du réseau hydrographique comme secteur vulnérable. La biodiversité pour sa part subit la pression liée au développement des infrastructures et des activités industrielles, ainsi que la croissance démographique observée dans les zones forestières. Une des filières les

plus menacées est celle de la collecte des produits forestiers non ligneux (PFLN). Enfin, vient le secteur assainissement et santé, caractérisé par la recrudescence des maladies et décès attribuables aux conséquences induites du changement climatique.

4.2.2 Les moyens d'existence vulnérables

L'approche par les moyens d'existence place les ruraux pauvres au centre d'un réseau d'influences interdépendantes ayant un impact sur la façon dont ces personnes créent les moyens d'existence pour eux et leurs ménages (IFAD non daté). Les moyens d'existence englobent les capacités, les biens et les activités nécessaires pour vivre (Warner 2000). Les populations forestières camerounaises sont vulnérables au changement climatique parce que le phénomène soulève le besoin de nouvelles techniques de survie, à côté de l'agriculture, de la chasse et de la cueillette. La vulnérabilité des populations forestières, sédentaires et nomades, est désormais acquise. Un des efforts politiques du gouvernement camerounais et des partenaires au développement destiné à répondre à cette contrainte est celui de sédentariser les populations pygmées et les former à l'agriculture, dans un contexte où les produits forestiers non ligneux se font de plus en plus rares, et où des aires protégées sont constituées, limitant parfois leur accès à la ressource forestière.

À l'inverse d'une approche par les secteurs sensibles, l'intérêt d'une approche par les moyens d'existence est de donner l'opportunité de mettre en place des moyens d'existence durables pour les populations forestières camerounaises. Les moyens d'existence sont durables, dès lors qu'ils offrent l'opportunité aux populations de s'adapter aux difficultés et de faire face à l'adversité, et qu'ils permettent de conserver ou d'améliorer les capacités et les biens (capital naturel, physique, financier, social et humain), tant dans l'immédiat que pour l'avenir, sans compromettre la base des ressources naturelles (Carney 1998). Les forêts participent à donner des moyens d'existence durables, en ceci qu'elles constituent un capital naturel important. Pourtant, procéder à une évaluation de leur potentiel à ce sujet reste un véritable défi. De façon générale, elles contribuent à l'accroissement des revenus, à une meilleure sécurité alimentaire (Byron et Arnold 1999), à la

réduction de la vulnérabilité et à une utilisation plus durable de la base de ressources naturelles (Arnold 1998).

On note que les analyses faites dans le contexte camerounais n'ont pas mis l'accent sur l'approche par les moyens d'existence. Pourtant, les secteurs de développement, bien que vulnérables, aux changements climatiques, participent parfois eux-mêmes à la vulnérabilité des moyens d'existence des populations autour desquelles elles s'opèrent. Ainsi, une approche par les moyens d'existence semble appropriée dans le contexte camerounais, en raison de la forte dépendance des populations forestières vis-à-vis des forêts. Ce faisant, ces analyses donneraient l'opportunité de la formulation de politiques appropriées, qui répondent aux contraintes réelles liées au changement climatique dans le contexte forestier. Allant dans ce sens, Sonwa et al. (2012) procèdent à une évaluation de la vulnérabilité dans les communautés forestières au Cameroun en considérant quatre moyens d'existence : la nutrition, l'énergie, la santé et l'eau.

4.3 Événements et processus politiques liés à l'adaptation

Procéder à une reconstitution des événements en lien avec le processus politique de l'adaptation au Cameroun ne peut se faire qu'à travers une lecture des événements en lien avec le processus politique de la lutte contre le changement climatique. En effet, les faits et événements directement liés au processus politique de l'adaptation au changement climatique sont peu nombreux. Ils se limitent à la ratification de la CCNUCC, la rédaction de la première. Communication nationale initiale, la création de l'ONACC, le lancement du projet PACC du PNUD et le projet d'évaluation de la vulnérabilité dans les écosystèmes de mangroves du pays. Ce dernier constitue le projet de terrain le plus avancé sur l'évaluation de la vulnérabilité dans une zone agro-écologique au Cameroun (Ajonina et al. 2009). A la suite de ce projet, on retrouve le Programme d'adaptation aux changements climatiques (PACC) appuyé par le PNUD, et financé par le gouvernement japonais via la JICA. Ce programme vise à aider le Cameroun à se doter des capacités nécessaires au niveau local et national pour la conception, le financement et la mise en

œuvre, le suivi et l'ajustement des politiques et plan d'adaptation à long terme.

Une des difficultés majeures à dresser une liste exhaustive des événements et faits liés à l'adaptation au changement climatique au Cameroun réside dans l'absence d'un cadre institutionnel de discussion du sujet, et la relative faiblesse de l'état d'avancement du processus dans le pays. Il en va de même pour le faible financement dirigé vers ce processus. Il reste néanmoins possible de dresser une liste qui donne une vue sur les événements du processus de lutte contre le changement climatique qui peuvent être directement capitalisés dans une démarche vers une politique nationale d'adaptation (voir Tableau 4).

4.4 Acteurs politiques de l'adaptation

Trois documents peuvent servir de base à l'identification des acteurs de la stratégie d'adaptation au Cameroun. Il s'agit de la première CNI, du décret de création de l'ONACC et du rapport 2011 du PACC. Ce dernier, en l'état actuel de la littérature, est le seul document spécifiquement dédié aux parties prenantes de l'adaptation au changement climatique au Cameroun. Elles ont été identifiées à l'aide d'une approche basée sur la perception de l'importance des acteurs dans le processus. La CNI et le décret sur l'ONACC n'y font référence que de façon incidente. Seul un essai de reconstitution à partir de leurs initiatives permet de saisir ce qui pourrait être désigné comme l'arène des acteurs politiques de l'adaptation au changement climatique en contexte camerounais. Comme avec la REDD+ ci-dessus, nous les classerons par catégories.

4.4.1 Les acteurs gouvernementaux

Au rang des acteurs gouvernementaux, on note que le décret de création de l'ONACC désigne un conseil d'orientation composé de 12 membres (Voir article 6). Il en ressort que les questions d'adaptation relèvent en priorité des compétences du ministère en charge de l'environnement. Ce dernier abrite la cellule du monitoring et du suivi écologique, le point focal du changement climatique de la CCNUCC, et assure l'ancrage institutionnel de l'ONACC. A côté de ce

Tableau 4 : Evénements et faits politiques pertinents pour une analyse du processus politique d'adaptation au changement climatique en milieu forestier au Cameroun

N°	Evénements en lien avec le changement climatique	Date	Lien avec le processus politique d'adaptation
01	Ratification de la CCNUCC	Octobre 1994	La CCNUCC vise la lutte contre le changement climatique par les stratégies d'atténuation et d'adaptation.
02	Loi n° 94-01 portant régime des forêts	Janvier 1994	La loi vient matérialiser les engagements et les recommandations issues de la conférence de Rio et du document cadre de politique forestière. La participation de toutes les parties prenantes, y compris les populations des zones forestières, est une opportunité pour une meilleure connaissance du contexte de vulnérabilité.
03	Document cadre de politique forestière	Août 1996	Le pays choisit une gestion participative des forêts, qui contribuera au développement rural et à l'élévation du niveau de vie des populations forestières.
04	Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement	Août 1996	La loi reconnaît à tous le droit d'information ainsi que le bénéfice des mesures préventives et de compensation des effets pervers des activités nocives sur la santé et le bien-être.
05	Financement du projet de développement d'une proposition de projet pour le renforcement de la résilience côtière au changement climatique (fonds GEF-Pdf-a)	2003	Restauration de forêts de mangroves, production de fumoirs améliorés pour rendre efficace l'utilisation de bois issu des mangroves et assurer la durabilité de leur utilisation par les populations locales.
06	Première CNI	2005	Première évaluation de la vulnérabilité au niveau national.
07	Observatoire national des changements climatiques	Décembre 2009	Première institution spécifiquement en charge des questions de suivi-évaluation des politiques d'adaptation (et d'atténuation).
08	Lancement du projet PACC sous la coordination du PNUD		
09	Lancement de la plateforme REDD+ et changement climatique de la société civile	Juillet 2011	Conglomérat d'organisations de la société civile dont le but est d'influencer les processus politiques en matière de changement climatique.
10	Refus d'attribution en exploitation et mise en conservation de trois des neuf concessions forestières à Ngoyla-Mintom	Août 2012	L'opportunité de la conservation répond au besoin de conservation de la biodiversité et des ressources forestières qui puissent profiter aux populations forestières qui en dépendent.
11	Quelques réformes en cours et envisagées avec opportunités/implications pour l'adaptation : <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'évaluation de la vulnérabilité en vue de la rédaction du PANA en cours • Relecture de la loi forestière de 1994 en cours ; • Réforme de la loi foncière de 1974 discutée ; • Draft du code pastoral en attente d'approbation par la primature ; • Révision envisagée du décret d'application du code minier 	2012 2013 2014	Ces différents chantiers sont l'opportunité de reconsidérer la place de l'adaptation au changement climatique dans ces secteurs.

département ministériel viennent se greffer d'autres ministères sectoriels. C'est notamment le cas du ministère en charge des forêts, du ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation (MINRESI) à travers l'Institut national de la statistique (INS) ; du ministère des Transports via la direction de la météorologie nationale ; du ministère en charge de l'agriculture dont l'Institut de recherche agronomique et développement (IRAD) constitue le principal maillon ; du ministère de l'Eau et l'Energie et du ministère en charge de la coopération technique. On note l'absence dans cette liste du ministère des Affaires sociales. Pourtant, le changement climatique affecte les éléments essentiels à la vie des individus et des communautés ; elle peut même porter atteinte à la cohésion sociale. Par ailleurs, l'absence du ministère en charge des forêts est également remarquée dans les menues initiatives allant dans le sens de l'adaptation au changement climatique. Un des reproches majeurs fait à l'endroit des acteurs gouvernementaux camerounais sur les questions d'adaptation est relatif à leur faible capacité à produire des données fiables, nécessaires à une prise de décision éclairée (PNUD 2011).

4.4.2 Les acteurs de stature internationale

De nombreuses organisations internationales mènent des activités en lien avec l'adaptation au Cameroun. Elles constituent le principal appui dans le domaine de la lutte contre le changement climatique et spécifiquement de l'adaptation. Le PNUD constitue le principal acteur de cette catégorie. Sa démarche vise à aider le pays, à travers une démarche participative, à se doter d'un Plan d'action national d'adaptation (PANA) au changement climatique. A côté du PNUD, on compte la présence des acteurs internationaux du secteur de la recherche. C'est notamment le cas du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) et du World Agroforestry Centre (ICRAF). On peut également noter des activités initiées ou soutenues par la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), qui servent de base à une meilleure connaissance du contexte de la vulnérabilité et au développement d'outils pouvant contribuer à y répondre. C'est le cas des outils de Mesure, notification et vérification (MNV). Comme en ce qui concerne la REDD+, les acteurs internationaux travaillent essentiellement à faire avancer les différents processus et la mise en

place des organes prévus dans les textes officiels. Exception est faite du Réseau africain des forêts modèles, dont les activités avec les associations paysannes féminines du Dja et Mpomo et de Campo-Ma'an participent au renforcement des capacités par le développement et le test d'innovations pour une agriculture verte résiliente au changement climatique, et d'autres activités de valorisation des ressources forestières et de diversification des sources de revenus.

4.4.3 Les organisations de la société civile nationale

Il reste difficile de se faire une idée des travaux effectués par les acteurs de la société civile dans le domaine de l'adaptation au changement climatique au Cameroun, et plus spécifiquement dans la zone de forêt bimodale. De nombreuses initiatives de ces acteurs, sans en porter le label, contribuent à lutter contre le changement du climat et à s'y adapter. A cause de leur faible diffusion et de l'inaccessibilité de ces informations, il est pénible de dresser de façon exhaustive une liste des acteurs de la société civile opérant dans le secteur.

4.4.5 Les acteurs du secteur des affaires

Comme c'est le cas avec la REDD+, les acteurs des affaires sont très peu ou presque pas impliqués dans le processus politique d'adaptation au Cameroun. Pourtant, il ressort des différents documents de référence en matière de changement climatique que certains secteurs dans lesquels ils opèrent sont vulnérables au changement climatique. Il reste malgré tout difficile de les nommer de façon spécifique en dehors des entreprises du secteur de l'assainissement, à l'instar de l'entreprise Hysacam, qui a intégré la préoccupation du changement climatique dans son agenda.

Il résulte de ce qui précède que toutes les parties prenantes ne sont pas encore impliquées dans une stratégie globale d'adaptation. Ceci pose le problème de la coordination des initiatives, celles-ci étant embryonnaires, tant entre les sous-groupes d'acteurs, qu'au sein d'acteurs de la même catégorie (MINFOF/PACC/PNUD 2012). De même, le besoin de renforcement du rôle des services déconcentrés de l'Etat et le financement de l'adaptation continuent de se présenter comme des préoccupations.

4.5 Prospection sur des options politiques de l'adaptation au Cameroun

Le discours affiché sur la scène internationale par le gouvernement camerounais exprime le besoin d'élargir le fonds d'adaptation pour l'élaboration des PANA à tous les pays en voie de développement, et à supporter la mise en œuvre des plans ainsi élaborés. Le pays propose également la valorisation des connaissances locales traditionnelles et scientifiques liées aux contraintes environnementales (MINEP 2009).

L'absence d'évaluation régulière et d'indicateurs sociaux explique le manque de données nécessaires à une évaluation du bien-être des populations forestières à partir de leur contexte de vulnérabilité. Elle constitue la principale difficulté à la définition d'une politique d'adaptation cohérente et qui couvre l'essentiel des besoins. L'exemple des indicateurs utilisés par l'OCDE, articulés autour du modèle « Pression-état-réponse », serait intéressant pour saisir les liens d'interdépendance qui existent entre les populations forestières, leur environnement et leur bien-être (OCDE 2011). Ni le contexte social, ni les situations sur lesquelles les politiques viseraient à agir, ni même les réponses envisagées pour influencer la société ne sont systématiquement connus dans les zones forestières camerounaises. Seules quelques pistes de réflexions peuvent être envisagées à ce sujet.

Les discussions sur les politiques d'adaptation au Cameroun tournent essentiellement autour des activités qui peuvent être engagées en attendant l'opérationnalisation de l'ONACC et l'élaboration du plan national. Le rapport du PACC sur l'analyse des parties prenantes a proposé la création d'une « plateforme » de concertation et de coordination qui pourra, sans empiéter sur les objectifs de l'ONACC, entreprendre des initiatives en matière d'adaptation au changement climatique. Les débats, supervisés par le ministère en charge de l'environnement avec la participation des autres ministères sectoriels et des acteurs révélés par la pratique, ne permettent cependant pas de présager avec certitude, dans le cadre d'une étude de revue de la littérature, des directions possibles que pourraient prendre les politiques futures d'adaptation dans les zones forestières au Cameroun. Seul le rapport d'étape du PNUD (2011) sur l'évaluation des risques, de

la vulnérabilité et adaptations aux changements climatiques donne un avant-goût de ce que pourrait être la politique nationale d'adaptation du pays dans le secteur agricole. Le document reste cependant silencieux sur les pistes possibles dans les autres domaines et le domaine forestier. Il ressort de ce rapport que la sensibilisation et la subvention apparaissent comme les premières solutions auxquelles vient se greffer l'installation des stations météorologiques, dont moins d'une dizaine est encore fonctionnelle dans le pays au moment de la réalisation de cette étude.

Toutefois, des actions à la fois par secteurs vulnérables et transversales s'avèrent stratégiques pour le développement de politiques sectorielles cohérentes (MINFOF/PACC/PNUD 2012). Ce point de vue diverge de la préoccupation selon laquelle « *l'accent mis sur le changement climatique pourrait ne pas se prêter à un effort d'adaptation multisectoriel et de grande envergure* » (The World Bank 2010). Comme dit précédemment, deux approches de la question sont possibles. Les vides qui restent à combler pour y arriver sont notamment une analyse de la vulnérabilité des différents secteurs de l'économie nationale et de leurs liens avec les forêts, et une analyse de la vulnérabilité des communautés locales et leurs modes de vie, leurs capitaux et de leurs liens avec les forêts.

Enfin, la faible densité des populations des zones forestières constitue un risque pour le processus politique en matière d'adaptation au changement climatique. Comme il ressort du graphique 1 ci-dessus sur la densité de la population camerounaise, les zones de forêts denses humides (Est et Sud) sont les moins peuplées du pays. Elles sont constituées en grande majorité de populations rurales, dont on ne connaît le contexte de vulnérabilité que par rapport à l'enclavement et la réalité de la pauvreté ambiante qui les caractérisent (PNUD 2010 ; SDSR 2006).

Le faible niveau d'éducation explique, tout au moins en partie, la difficulté éprouvée par ces populations à faire rentrer leurs préoccupations dans l'agenda du gouvernement. Et lorsque ces préoccupations sont portées par des ONG ou autres organisations de la société civile, leur traduction court le plus souvent le risque d'une réinterprétation politique n'allant pas dans le sens des intérêts des véritables concernés (CED 2010).

Les populations forestières sont par conséquent exposées au risque de se voir appliquer des solutions mal négociées, qui ne garantissent pas forcément une amélioration de leur capacité d'adaptation au changement climatique. De même, les conflits entre les besoins d'une majorité citadine croissante rentrent en compétition avec les intérêts

de cette population rurale. Un autre facteur est la présence, dans les zones forestières, de grandes firmes agro-industrielles qui posent des limites d'accès à certains espaces précédemment accessibles à tous, venant ainsi ajouter une nouvelle contrainte à la vulnérabilité déjà présente.

5 Les politiques d'adaptation et d'atténuation : potentiels de synergies

La nature des risques et des opportunités à la mise en place conjointe de la REDD+ et des politiques d'adaptation est contingente aux spécificités du contexte d'application des deux mécanismes. Au Cameroun, la mise en place des politiques REDD+ présente aujourd'hui de nombreuses opportunités pour le processus d'adaptation aux effets du changement climatique, malgré les différences qu'on peut observer entre les deux mécanismes (voir Tableau 1).

5.1 Evaluation des risques entre politiques d'atténuation et politiques d'adaptation au changement climatique

5.1.1 REDD+, adaptation et contexte de gouvernance

Dans la perspective d'une approche politique, il est possible d'emprunter à Ravindranath (2007) l'idée selon laquelle il faut veiller à ce qu'aucune initiative d'atténuation, fut-elle politique, n'augmente la vulnérabilité des écosystèmes et de l'agriculture. De même, il faut s'assurer que les pratiques d'adaptation et d'amélioration de la résilience des populations soient intégrées dans les politiques d'atténuation. Ainsi, pour éviter les contradictions entre atténuation et adaptation, il convient de faire en sorte que les politiques d'atténuation dans le milieu forestier n'induisent pas une augmentation de la vulnérabilité dans d'autres espaces ou sur d'autres communautés, fussent-elles urbaines. Il s'agit de mettre en place des mécanismes de contrôle des fuites caractérisées par une déportation des facteurs de vulnérabilité vers d'autres sites.

Lorsque l'on considère les options stratégiques REDD+ possibles au Cameroun, quelques appréhensions peuvent se justifier. Il existe des

incompatibilités qui peuvent être relevées en l'état actuel de la cohérence des options envisagées avec les autres politiques sectorielles. Il faut également craindre que les lenteurs observées dans la mise en place des multiples institutions (ONACC, etc.) et le déploiement des nombreux outils juridiques n'alourdissent le processus politique de lutte contre le changement du climat. Les modalités de la sectorisation (légale, institutionnelle, etc.) dans le domaine de la lutte contre le changement climatique restent également une préoccupation. La faible présence des cadres de concertation entre les administrations sectorielles dans le contexte camerounais, les conflits de leadership et la faible qualité de la délimitation des responsabilités sont souvent utilisés pour expliquer les difficultés rencontrées. C'est le cas par exemple des crises qui ont marqué le début du processus REDD+.

5.1.2 REDD+, adaptation et gestion durable des ressources forestières

La gestion durable des ressources forestières est au centre des préoccupations liées à la REDD+ et à l'adaptation au changement climatique en milieu forestier. Deux problèmes actuels qu'on peut relever sont le phénomène de dépossession des communautés forestières de leurs terres au profit de grandes firmes agro-industrielles, et le développement et la persistance des activités forestières illégales. La relation de ces phénomènes avec la vulnérabilité des populations forestières est désormais acquise en raison des dépossessions qu'elles supposent et de la limitation de la disponibilité des ressources forestières (Oyono 2010 ; Karsenty et Ongolo 2011). La REDD+ et l'adaptation constituent des opportunités de donner à la gestion forestière la durabilité dont elle a besoin. Pourtant, mal menées, les démarches visant à assurer une gestion durable peuvent accroître la vulnérabilité

des populations forestières par le processus de mauvaise adaptation.

5.1.3 REDD+, adaptation et significations pour les droits des populations locales forestières

Des options stratégiques liées à la définition des droits de tenures foncière et forestière en vue de la REDD+ peuvent constituer une contrainte pour des politiques d'adaptation. Ce sera le cas notamment si le Cameroun, en vue de maximiser ses *revenus carbone* liés à la REDD+, venait à durcir les régimes forestier et foncier par une restriction des droits d'usage. L'Etat pourrait aussi procéder à une recentralisation de la gestion des forêts, ce qui réduirait les droits de préemption et qui serait défavorable à la foresterie communautaire. Dans le même ordre d'idée, il faut craindre que l'attribution en conservation de larges surfaces forestières aux investisseurs carbone n'entraîne, entre autres conséquences, une marginalisation des populations forestières dont la vulnérabilité se verrait augmentée. C'est notamment le cas lorsque des villages forestiers sont retrouvés pris entre deux concessions forestières ou simplement englobés par celles-ci. On peut également soulever le cas du choix d'une option politique de conservation, qui a pour conséquence une réduction de l'approvisionnement des zones urbaines en bois de chauffe. De nombreuses populations en dépendent, et il faut au préalable mettre en place une politique de nature à réduire la vulnérabilité induite par cette première politique. Par exemple, une voie serait la promotion des foyers améliorés ou à basse consommation, ou encore des combustibles alternatifs. Il faut donc repenser la relation que les deux catégories de population (rurale et urbaine) ont avec la forêt et les externalités liées au contexte de développement, en opérant une claire redéfinition des droits (O'Brien et *al.* 2009).

5.2 Quelques pistes pour augmenter les synergies entre politiques d'atténuation et politiques d'adaptation

Comme il ressort d'une étude menée au Ghana, le croisement entre les recommandations politiques REDD+ et les indicateurs de capacités adaptatives

donne un cadre intéressant pour lire les synergies potentielles entre les mécanismes d'atténuation et d'adaptation au changement climatique (McFarland 2012). Cependant, le Cameroun ne dispose pas encore de stratégie nationale REDD+. De même, aucune stratégie en matière d'adaptation n'a été évoquée, que ce soit au niveau national ou local, en raison de l'absence à ce jour d'une étude sur la vulnérabilité des communautés forestières du pays. En l'absence de politiques claires d'atténuation et d'adaptation, seule une approche prospective est possible et le besoin d'une construction à partir d'orientations politiques éparses s'impose. Certaines sont directement liées au changement climatique et aux forêts, tandis que d'autres ne le sont qu'indirectement.

5.2.1 L'accès aux ressources, la durabilité des revenus forestiers et le développement des communautés locales

La définition de la tenure foncière et forestière est nécessaire pour donner une meilleure lisibilité des différents droits d'accès aux ressources, et définir la base d'une redistribution des bénéfices et autres revenus forestiers sur la base de la légitimité des différents acteurs. Cela fixerait également des bases pour la définition des niveaux réels de vulnérabilité dans les zones forestières qui sont encore une préoccupation dans le contexte camerounais. Le besoin de contrôle de l'accès aux ressources est une nécessité en raison de la place importante qu'occupe l'exploitation illégale et informelle des ressources forestières au Cameroun (Cerutti et *al.* 2011).

Une bonne connaissance de la contribution des pratiques traditionnelles des communautés dans ces activités informelles offrirait l'occasion de considérer la place de celles-ci dans la vie des communautés. Elle aiderait à mettre en place des politiques destinées à encadrer les activités forestières informelles qui participent à améliorer la capacité d'adaptation. L'encadrement des activités des populations locales dans les forêts participerait à la durabilité de leurs revenus corrélés, ou alors au développement de modèles spécifiques de gestion décentralisée des forêts à côté de ceux qui existent déjà (forêts communautaires et communales), et dont les limites expliquent le développement d'alternatives informelles.

De même, l'identification des dispositifs de calcul des stocks de carbone peut aider les populations impliquées ou concernées par des projets REDD+ à mieux déterminer leurs potentiels. La connaissance des revenus qu'ils peuvent tirer des activités menées au titre de l'atténuation serait alors une bonne base pour des projections d'investissements, d'accès aux outils immédiats (argent, éducation, technologie...) pour répondre aux exigences de développement par une transformation économique et sociale. D'ailleurs, une des positions majeures des ONG repose sur la nécessité pour les fonds REDD+, d'être mobilisés au niveau local pour réduire la pauvreté des personnes à très bas revenus dépendantes des forêts (Brown *et al.* 2011). Si l'on considère l'objectif du gouvernement camerounais de faire de la REDD+ « *un outil de développement qui doit aider le pays à atteindre l'objectif de développement durable que le gouvernement s'est fixé dans le cadre du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) et de la Vision Cameroun 2035 (« Cameroun pays émergeant en 2035 »)* » (R-PP 2012), on peut supposer que la réduction de la pauvreté par la REDD+ pourrait contribuer à réduire la vulnérabilité et à améliorer la capacité adaptative des populations et communautés forestières. En retour, toute initiative de réduction de la pauvreté serait un atout pour réduire la pression sur les forêts par la facilitation de l'accès aux alternatives.

5.2.2 La place croissante des institutions nationales

L'Observatoire national des changements climatiques (ONACC) assume la mission de « *suivre et évaluer les impacts socio-économiques et environnementaux, des mesures de prévention, d'atténuation et/ou d'adaptation aux effets néfastes et risques liés à ces changements* » (article 4). Cette prérogative qui lui est dévolue en fait un instrument clé du processus de définition des politiques de lutte contre le changement climatique. Le fait que le ministère en charge de l'environnement assure le leadership des questions liées au changement climatique (R-PP 2012) se présente comme une opportunité pour une action synergique. Au sein de l'ONACC, les acteurs gouvernementaux identifiés et représentant les divers secteurs concernés disposent d'un cadre de concertation (le conseil d'orientation de l'observatoire), qui est une opportunité pouvant

être capitalisée pour les deux mécanismes. Cela permettra d'éviter les possibles contradictions ou conflits liés aux divers intérêts sectoriels. On est tenté de penser qu'il s'agit là de l'esprit même du texte.

A côté de l'ONACC, on note la présence du comité de pilotage REDD, dont l'arrêté de création du 13 juin 2012 stipule qu'il est chargé de « *formuler des propositions de politique et de stratégie en matière d'initiative REDD+* ». La terminologie utilisée laisse toutefois une possibilité d'interprétation des deux mandats en matière de REDD+. Alors que le comité de pilotage propose des politiques en matière de REDD+, l'ONACC en assure le suivi-évaluation. Notons qu'aucun organe n'est à ce jour chargé de pareille fonction en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique. C'est dire que l'ONACC est présentement l'institution qui, officiellement, porte un mandat politique en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique.

5.2.3 La possibilité de gagner sur les coûts et bénéfices

La possibilité de faire des économies sur les coûts et améliorer les bénéfices peut passer par la définition d'un meilleur mécanisme de distribution et de redistribution. S'agissant des coûts, la position du Cameroun est identique à celle des discussions relatives à l'atténuation et l'adaptation au niveau international, à savoir qu'ils doivent être supportés par les pays développés (MINEP 2009). Des alternatives en termes de financements locaux seraient avantageuses pour pallier à une défaillance des financements extérieurs et éviter le blocage du processus, comme cela est arrivé à l'occasion du financement international pour la rédaction des PANA. L'article 11 de la loi-cadre relative à la protection de l'environnement institue, depuis 1996, un compte spécial d'affectation du trésor dénommé Fonds national de l'environnement et du développement durable, qui constitue une opportunité. Il reste pourtant impossible en l'état actuel, d'identifier la part de ce fonds dans la lutte contre le changement climatique.

S'agissant des bénéfices, la définition des mécanismes de partages clairs et équitables est une condition essentielle à la durabilité de la REDD+. Ce mécanisme n'est cependant pas encore défini

au Cameroun. Lorsque l'on part du postulat selon lequel la REDD+ est envisagée comme un outil de développement, les bénéfices REDD+ pourraient être gérés (tout au moins en partie) comme une ressource pour des projets de développement de nature à améliorer la résilience des populations forestières, et à aider celles déjà affectées à s'adapter aux effets du changement du climat. Les modèles de redistribution des redevances foncière et forestière (RFA) et les leçons que le pays en a tirées peuvent servir de leviers à ce propos.

5.2.4 Autres politiques publiques dans le champ des synergies entre atténuation et adaptation : la conditionnalité ou « cross compliance policy »

Les conditions socio-économiques et politiques ont une influence significative sur la vulnérabilité et les capacités d'adaptation (Keskitalo 2008). Lorsqu'elles sont mises en relation avec les forêts, les politiques de développement rentrent en compétition et parfois en contradiction avec les politiques de conservation et de gestion durable des ressources naturelles. La recherche de pôles de construction de politiques de développement durable se pose dès lors comme une nécessité. Les options politiques REDD+ vont contribuer à influencer les conditions socio-économiques des zones forestières, dans un contexte où la lutte contre la pauvreté constitue une priorité pour le gouvernement (Bele et al. 2011). Les efforts de réduction de la pauvreté constituent des leviers sur lesquels devraient s'appuyer les dynamiques d'atténuation et d'adaptation. Ces dynamiques mobilisent de nombreux départements ministériels.

D'un point de vue des politiques, la forte sectorisation, le caractère multidisciplinaire et multi-niveau de l'adaptation suggère, pour leur intégration et leur cohérence, un recours possible aux conditionnalités obligatoires ou « *compulsory cross-compliance policies* ». Les

conditionnalités consisteraient à obliger les autres politiques des secteurs sensibles, à prendre en compte les aspects climats pour être validées. Elles deviendraient essentielles pour aller au-delà des politiques climatiques et forestières dans la recherche de synergies entre politiques d'atténuation et d'adaptation. Cette approche devra néanmoins affronter les difficultés déjà présentes et liées à la très forte sectorisation de l'administration camerounaise, aux problèmes de leadership entre les différents ministères et à la difficulté de mobilisation des ressources nécessaires aux réformes.

Ainsi, au-delà des politiques directement qualifiables de forestières, d'autres politiques sectorielles peuvent être mises au service de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Elles peuvent être lues à travers les programmes et projets qui en constituent les cadres d'application et servir d'outil à la construction de synergies entre les deux mécanismes. On citera entre autres les documents de stratégie, les programmes nationaux et sectoriels, les programmes d'appui, les plans de développement et autres documents de nature similaire. Les objectifs et les instruments (de régulation, économiques et informationnels) des politiques contenues dans ces différents documents traduisent d'autres options politiques de nature à enrichir les réflexions sur les synergies entre atténuation et adaptation aux changements climatiques, que la présente étude n'a pas eu la prétention de couvrir. Adopter cette posture revient à faire du changement climatique une préoccupation transversale à intégrer dans les autres politiques sectorielles, dont le déploiement pourrait en être influencé. Il ne s'agit point d'en faire la grille obligatoire de lecture ou le cadre de référence obligé de tous les secteurs de la vie. Il s'agit de rester conscient de l'importance de l'impact du changement climatique sur certains secteurs de la vie publique et de la mise en œuvre des politiques dans les secteurs qui lui sont sensibles.

6 Conclusion

La présente étude avait pour objectif de donner une visibilité aux processus politiques d'adaptation et d'atténuation et d'apprécier les risques et les opportunités existants, qui peuvent servir à la construction de synergies entre les deux mécanismes au Cameroun. Le Cameroun ne dispose pas encore de stratégie nationale REDD+. De même, aucune stratégie en matière d'adaptation en écosystème forestier n'existe, que ce soit aux niveaux national ou local, en raison de l'absence d'une étude complète et fiable sur la vulnérabilité. Les critères de la stratégie ou des politiques dans leur état actuel ne peuvent donc pas servir d'appui pour la construction d'opportunités complètes de synergies entre atténuation et adaptation. En l'état du contexte camerounais, on ne peut donc procéder que par des scénarios, en fonction des options politiques possibles, dans des aspects précis du domaine forestier.

Il ressort principalement de cette étude que de nombreuses opportunités existent pour la construction de synergies entre les politiques d'atténuation et d'adaptation, et d'autre part, que des constructions peuvent être envisagées dans le même sens.

Malheureusement, le contexte de gouvernance pourrait entraver une action synergique des politiques d'atténuation et d'adaptation. Il est caractérisé par un modèle de sectorisation qui laisse difficilement des opportunités pour la construction des passerelles entre les divers départements ministériels ; d'où les guerres de leadership. Les lenteurs dans le déploiement des instruments et institutions au service des objectifs de lutte contre

le changement climatique constituent également une contrainte. Non seulement ces institutions suscitent des espoirs, mais telles que formulées, elles en arrivent parfois à mettre en berne des initiatives qui auraient pu se déployer entre-temps. De même, la connaissance approximative des ressources forestières et carbone, et du contexte de vulnérabilité des populations forestières constitue une entrave à la formulation d'options politiques d'adaptation claires. Enfin, le flou qui règne sur les questions de tenures foncière et forestière, en raison de la superposition conflictuelle du droit coutumier et du droit positif, continue de rappeler le besoin d'une clarification des droits pour une meilleure planification. Ce conflit participe d'ailleurs du débat autour de l'illégal et de l'informel dans le secteur forestier. Ce débat est lié à la difficulté de qualification de la relation entre les populations forestières et les forêts.

Néanmoins, quelques pistes se dégagent, qui peuvent servir de soubassement à la formulation de politiques synergiques entre atténuation et adaptation au changement climatique. Au-delà de l'amélioration du contexte de gouvernance, il semble bien qu'une garantie à la durabilité des revenus issus des forêts, par une meilleure définition des droits est le passage obligé. Par ailleurs, une des solutions possibles au problème de la coordination pourrait se trouver dans les conditionnalités. A travers elles, les politiques sectorielles dont les activités sont identifiées comme vulnérables aux changements climatiques en feraient une donnée importante dans la planification de leurs stratégies.

7 Références bibliographiques

- ADB, DFID, OEDC, UNDP, (Non daté) Pauvreté et changements climatiques : Réduire la vulnérabilité des populations pauvres par l'adaptation.
- Adger, W.N., 1999 Social Vulnerability to Climate Change and Extremes in Coastal Vietnam. *World Development* 27, 249 – 269.
- Adger et al. 2009. Are there social limits to adaptation to climate change? *Climatic Change* 93 : 335-354.
- Ajonina, G., Tchikangwa, B., Chuyong, G. et Tchamba, M., 2009 Les défis et perspectives de la formulation d'une méthodologie communautaire généralisable pour évaluer la vulnérabilité et l'adaptation des écosystèmes de mangroves aux impacts du changement climatique : Expérience du Cameroun. Article spécial, *Nature et Faune*, Vol. 24, Numéro 1.
- Angelsen, A., Streck, C., Peskett, L., Brown, J., Luttrell, C., 2008 What is the right scale for REDD? The implication of national, subnational and nested approaches. *Info Brief*, N°15, CIFOR.
- Atamana, B. D., 2003 Quelle gouvernance pour les ressources forestières ? Cadre réglementaire et institutionnel. Mémoire soumis au XIIe Congrès forestier mondial, Québec City, Canada.
- Au Cameroun : État des lieux de 10 ans de réformes et perspectives ».
- Arnold, J.E.M., 1998. Forestry and sustainable rural livelihoods. In D. Carney, ed. *Sustainable rural livelihoods : what contribution can we make?* London, UK, Department for International Development
- Barnes, J., Dove, M., Lahsen, M., Mathews, A., McElwee, P., McIntosh, R., Moore, F., O'Reilly, J., Orlove, B., Puri, J., Weiss, H., Yager, K., 2013 Contribution of anthropology to the study of climate change, *Nature climate change*.
- Bele, M. Y., Mulotwa, E., Bokoto de Semboli, B., Sonwa, D. et Tiani, A. M., 2010 Soutenir l'adaptation au changement climatique en Afrique par la recherche-action participative. *Aperçu sur l'adaptation*, Numéro 3.
- Bele, M.Y., Somorin, O., Sonwa, D.J., Nkem, J.N. and Locatelli, B., 2011 Politiques sur les forêts et l'adaptation aux changements climatiques au Cameroun. CIFOR, Bogor, Indonésie, *MitigAdaptStrategGlob Change* 16, 369-385.
- Berkes, F., Colding, J., Folke, C. (eds), 2003 *Navigating social-ecological systems. Building resilience for complexity and change.* Cambridge University Press, Cambridge/ New York.
- Bigombe Logo, P., 2007 Les régimes de la tenure forestière et leurs incidences sur la gestion des forêts et la lutte contre la pauvreté au Cameroun. <http://www.fao.org/forestry/12717-09bdf38d000abba2b9e4d9c56e946b22e.pdf> (Consulté le 2 Août 2013).
- Bogaert, J. et al., 2008 Fragmentation of forest landscapes in Central Africa : Causes, consequences and management. *Patterns and processes in forest landscapes: Multiple use and sustainable management*, 67 – 87.
- Bomba, C. M., « Législation forestière et protection des droits des populations locales au Cameroun », in Bigombe Logo, P. (dir.), 2004, *Le retournement de l'Etat forestier : l'endroit et l'envers des processus de gestions forestières au Cameroun.* Presses de l'UCAC, Yaoundé, Cameroun.
- Bomba, C. M., 1991 L'Afrique et son patrimoine forestier : Essai de problématique générale du droit forestier en Afrique de l'Ouest et du Centre. Thèse de doctorat de 3^e cycle, IRIC.
- Bonan, G.B., 2008. Forests and Climate Change: Forcings, Feedbacks, and the Climate Benefits of Forests. In, pp. 1444-1449.
- Brown, H. C., Smith, B., Sonwa, J. D., Somorin, O. A. and Nkem, J., 2011 Institutional

- perceptions of opportunities and challenges of REDD+ in the Congo Basin. *Journal of Environment Development* 20 (4), 381-404
- Byron, N. & Arnold, J.E.M. 1999 What futures for the people of the tropical forests? *World Development*, 27 (5) : 789-805
- Cannon, T., and Müller-Mahn, D., 2010 Vulnerability, resilience and development discourses in context of climate change. *Nat. Hazards* 55 : 621-635, DOI 10.1007/s11069-010-9499-4
- Carney, D., 1998 Implementing the sustainable livelihoods approach, *dans* D. Carney, éd. *Sustainable rural livelihoods: what contribution can we make?* Department for International Development, Londres.
- Centre pour l'environnement et le développement, 2010 *Transparence dans le secteur forestier au Cameroun. Rapport annuel 2009.*
- Centre pour l'environnement et le développement, 2013 *Transparence dans le secteur foncier au Cameroun. Rapport annuel 2013.*
- Cerutti et Tacconi., 2010 The challenges of redistributing forest-related monetary benefits to local government: a decade of logging area fees in Cameroon. *International Forestry Review* 12 (2) : 2010
- Cerutti, P. O., Omar, R., Nasi, R. et Tacconi, L., 2008 Gestion durable des forêts au Cameroun : Au-delà des plans d'aménagement forestier approuvés. *Sustainable forest management in Cameroon needs more than approved forest management plans. Ecology and Society*, 13 (2): 36.
- Cerutti, P.O. et Tacconi, L., 2008 Forests, illegality, and livelihoods: the case of Cameroon. *Society and Natural Resources* 21(9): 845-853
- Cerutti, P.O., et Tacconi, L., 2006 Forests, illegality and livelihoods in Cameroon. Working paper 35. Center for International Forestry Research, Bogor, Indonésie.
- Cerutti, P.O. et Lescuyer, G. 2011 Le marché domestique du sciage artisanal au Cameroun : état des lieux, opportunités et défis. Document Occasionnel 59. CIFOR, Bogor, Indonésie
- Challinor, A., Wheeler, T., Garforth, C., Craufurd, P., Kassam, A., 2007. Assessing the vulnerability of food crop systems in Africa to climate change. *Climatic Change* 8, 381-399
- Moser, C. S. 2012 Adaptation, mitigation, and their disharmonious discontents: an essay, *Climatic Change* (2012) 111:165–175 DOI 10.1007/s10584-012-0398-4
- Chin Ong Æ Alain Albrecht Æ Jens Mackensen Æ Cynthia Bantilan Æ
- Christensen, J.H., B. Hewitson, A. Busuioc, A. Chen, X. Gao, I. Held, R. Jones, R.K. Koli, W.T.K., R. Laprise, V.M. Rueda, L. Mearns, C.G. Menéndez, J., Räisänen, A.R., A. Sarr, P. WhettonArritt, R., Benestad, R., Beniston, M., Bromwich, D., Caya, D., Comiso, J., de Elia, R., Dethloff, K. et al., 2007 "Regional climate projections", *Climate Change, 2007: The Physical Science Basis, Contribution of Working Group I to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. University Press, Cambridge*, 847-940.
- Clough, G., Paolo, O.C., Nasi, R. et Tacconi, L., 2010 Le Cameroun a besoin de plus que des plans approuvés de gestion forestière, *dans* OIBT Actualités des Forêts Tropicales, Volume 17, Number 1.
- De Wasseige, C., Devers, D., De Marcken, P., Aba'a Atyi, R., Nasi, R. et Mayaux, Ph., 2012 *Les forêts du Bassin du Congo, l'Etat des forêts 2010. Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.*
- Dkamela, G. P., 2011 Le Contexte de la REDD+ au Cameroun : Causes, agents, institutions. *Papier occasionnel numéro 57, Cifor, Bogor, Indonésie.*
- Dkamela, G. P., 2012 L'adaptation des communautés aux impacts du changement climatique : Quelles épistémologies pour étudier le phénomène dans le contexte des forêts tropicales humides d'Afrique centrale ? Note d'orientation de la discussion avec des spécialistes des sciences sociales et environnementales (Non publié, à paraître).
- Dkamela, G.P., 2010 Esquisses d'un Etat des lieux du REDD dans le Bassin du Congo. *Communication atelier de sensibilisation sur le REDD et le changement climatique, Edéa, 20-21 Juillet.*
- Duveiller, G., Defourny, P., Desclée, B., Mayaux, P., 2008 Deforestation in Central Africa: Estimates at regional, national and landscape levels by advanced processing of systematically distributed Landsat extracts. *Remote Sensing of Environment*, 112 (5), 1969 – 1981.
- Ebia Ndongo, S., La gouvernance forestière au Cameroun. *Communication à l'occasion de l'atelier « gouvernance forestière et contrôle*

- forestier au Cameroun : Etat des lieux de 10 ans de réformes et perspectives* », Compte rendu.
- Edjo'o, J.C., Karpe, P., Ongolo, S., Karsenty, A., 2011 Atelier « Foncier, pressions commerciales sur les terres et REDD+ ». 25 et 26 novembre 2011, Yaoundé.
- Eisenack, K. et Stecker, R., 2011 A framework for analysing climate change adaptation as actions. Springer Science+Business Media, B.V.
- Essam, S., 2001 Intégration de la biodiversité dans les procédures d'évaluation environnementales : cas du Cameroun. <http://www.unep.org/bpsp/EIA/Case%20Studies/Cameroon%20%28French%29%20%28EIA%29.pdf> (Consulté le 13 Mai 2012).
- Essama-Nssah, B. et Gockowski, J.J., 2000 Forest sector development in a difficult political economy: an evaluation of Cameroon's development and World Bank assistance. Banque mondiale, Washington D.C.
- Etoga, E.F., 1971 Sur les chemins du développement. Essai d'histoire des faits économiques du Cameroun. Centre d'édition et de production de manuels et d'auxiliaires de l'enseignement, Yaoundé, Cameroun.
- FAO, «Forest resources assessment. State of the world forests», dans Weissege, C., Devers, D., De Marck, P., Eba'a Atyi, R., Nasi, R. et Mayaux, Ph., 2009 Etat des forêts du Bassin du Congo 2008, Office des publications de l'Union européenne, Luxembourg.
- FAO, 2005 Adaptation of forest ecosystem and forest sector to climate change, FAO Forest and climate change working paper 2
- FAO, 2010 Evaluation des ressources forestières mondiales 2010, Rapport principal. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.
- Forest Carbon Partnership Facility (FCPF), 2008 Note de réflexion sur le plan de préparation (Readiness-Preparation Idea Note)
- Forest Carbon Partnership Facility (FCPF), 2012 Readiness Preparation Proposal (R-PP)
- Forest Carbon Partnership Facility, 2008 Cameroon's consolidated External Review. (Rapport non publié).
- Forest Peoples Programme, (FPP) Fern, 2010 Le fonds climatique de la Banque mondiale pour les forêts vivement critiqué pour son absence de prise en compte des droits des peuples autochtones et son échec dans la protection des forêts. Communiqué de presse publié sous <http://www.forestpeoples.org/fr/tags/fern> (23 mars 2011).
- FPAE et CIRAD, 2011 Rapport de l'atelier sur « Foncier, pressions commerciales sur les terres et REDD+ », Yaoundé, hôtel Mérida 25 et 26 novembre 2011, http://www.cbfp.org/docs/news/Jan-Mars%202012/CIRAD-Compte%20rendu_atelier_Foncier.pdf
- Freudenthal, E., Nnah Ndobe, S. et Kenrick, J., 2011 La REDD+ et les droits au Cameroun : Analyse du traitement réservé aux peuples autochtones et aux communautés locales dans les politiques et projets de REDD. F.PP Série de Briefing Droits, forêts et climat.
- Fussel, 2009 World development report : Climate change, World Bank, http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2010/Resources/5287678-1255547194560/WDR2010_BG_Note_Fussel.pdf (Consulté le 12 Juin 2013)
- George, S. A., 1992 The Debt Boomerang: How third World debt harms us all. London, Pluto Press, in association with the transnational Institute, Amsterdam, Boulder and San Francisco, Westview Press.
- GIEC, 2007 Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat [Équipe de rédaction principale, Pachauri, R.K. et Reisinger, A. (publié sous la direction de-)]. GIEC, Genève, Suisse, 103 pages.
- Governance forest Initiative (GFI), 2009 The Governance of forests Toolkit (Version 1): A draft framework of indicators for assessing governance of the forest sector, <http://www.wri.org/gfi>
- IFAD, L'approche des moyens d'existence durables, http://www.ifad.org/sla/index_f.htm (Consulté le 04/09/2013).
- Imazon, ICV, WRI, 2010 Boîte à outils pour la gouvernance forestière : Un référentiel provisoire pour l'évaluation de la gouvernance dans le secteur forestier. Imazon, ICV, WRI.
- International Union for the Conservation of Nature, 2009 REDD-Plus et partage des avantages : expériences en conservation forestière et en d'autres secteurs de gestion des ressources. IUCN-US Multilateral Office, Washington, D.C.
- IPCC, 2001 Climate change 2001- The scientific basis: contribution of Working Group

- II to the third assessment report of the intergovernmental Panel on Climate Change. *dans* Cambridge University Press, Cambridge.
- IPCC, 2001 Climate change 2001- The scientific basis: contribution of Working Group II to the third assessment report of the intergovernmental Panel on Climate Change. In. Cambridge University Press, Cambridge.
- IPCC, 2007 Climate change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. A contribution of working group II to the fourth Assessment report of the Intergovernmental Panel of Climate Change, *dans* Cambridge, UK.
- Jones, T., 2002 Policy Coherence, global environment governance, and poverty reduction, *International Environmental Agreements: Politics, Law and Economics*, vol. 2, n° 4, 389-401
- K. V. Anupama & Cheryl Palm 2007 ; Climate change: linking adaptation and mitigation through agroforestry, *Mitig Adapt Strat Glob Change* 12:901–918 DOI 10.1007/s11027-007-9105-6
- Kakame, F. B., 2011 Forest governance and climate change adaptation: case studies of four African countries, Academic dissertation for the Dr. Sc. (Agri. And For.) Degree Univ. Helsinki Tropic. Forest. Rep. 39.
- Kalame, F. B., 2011 Forest governance and climate change adaptation: case studies of four African countries, Academic dissertation for the Dr. Sc. (Agri. And For.) Degree. Univ. Helsinki Tropic. Forest. Rep. 39
- Karpe, P., 2013. Le droit au consentement préalable libre et éclairé des collectivités autochtones en Afrique. FOATAS No 1 : 51-68.
- Karsenty et Ongolo, 2011 La lutte contre la déforestation en Afrique centrale : victime de l'oubli du politique ? Presses de Sciences Po | *Ecologie & politique* 2011/2 - N° 42 pages 71 à 80 ISSN 1166-
- Karsenty, A., Roda, J.-M., Milol, A. et Fochivé, E., 2006 Audit économique et financier du secteur forestier au Cameroun. MINEFI et CIRAD, Yaoundé, Cameroun.
- Kasulu Seya Makonga, V., Amougou, J. A. et Hammel, O., « Les pays du Bassin du Congo dans le processus de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) », *dans* Weissege, C., Devers, D., De Marck, P., Eba'a Atyi, R., Nasi, R. et Mayaux, Ph., 2009 Etat des forêts du Bassin du Congo 2008, Office des publications de l'Union Européenne, Luxembourg.
- Kengoum, D. F. et al. , 2012 Les acteurs de la REDD+ au Cameroun : Perceptions, pouvoir et politiques. Rapport de projet (GCS-REDD+) non publié, Cifor, Bogor, Indonésie.
- Kengoum, D. F., 2009 L'encadrement juridique de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique au Cameroun. Mémoire de master en droit international et comparé de l'environnement, Université de Limoges, France.
- Kengoum, D. F., 2011 Les politiques de la REDD+ dans les médias : Le cas du Cameroun. Document de travail N° 57, CIFOR, Bogor, Indonésie.
- Keskitalo, E. C. H., 2008 Vulnerability and adaptative capacity in Forestry in Northern Europe: a swedishcas study. *Climatic change*, 87.
- Klein, R.J.T., 2007. Links between Adaptation to and Mitigation of Climate Change. *dans*, *Dialogue on long-term cooperative action to address climate change by enhancing implementation of the Convention*, Bonn, Germany. Howden, M., Soussana, J., Tubiello, F., Chhetri, N., Dunlop, M., Aggarwal, P., 2007. Adaptation strategies for climate change. *PNAS* 104, 19691-19698.
- Le Gallès, P., « Gouvernance », *in* Boussaguet et al., 2006 *Dictionnaire des politiques publiques*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris.
- Lescuyer, G., Karsenty, A., Eba'a Atyi, R., « Un nouvel outil de gestion durable des forêts d'Afrique centrale : Les paiements pour services environnementaux. », *dans* De Wasseige, C., Devers, D., De Marcken, P., Aba'a Atyi, R., Nasi, R. et Mayaux, Ph., 2009 *Les forêts du Bassin du Congo, l'Etat des forêts 2008*. Office des publications de l'Union Européenne, Luxembourg.
- Linjouom, I., 2008 L'évolution de la politique, du droit et de l'administration des forêts au Cameroun. PhD Thesis, University of Paris II – Panthéon Assas.
- Locatelli, B., 2011 Synergies between adaptation and mitigation in a nutshell. COBAM Brief, CIFOR, Bogor, Indonésie, 4p.
- Locatelli, B., Brockhaus, M., Buck, A., Thompson, I., 2010 *Forests and Adaptation to Climate Change: Challenges and Opportunities. Dans: Forest and Society: Responding to Global Drivers*

- of Change*. Mery, G., Katila, P., Galloway, G., Alfaro, R.I., Kanninen, M., Lobovikov, M., Varjo, J. (eds.). IUFRO World Series vol. 25, Vienne, 21-42.
- Locatelli, B., Evans, V., Wardell, A., Andrade, A., Vignola, R., 2011 Forests and Climate Change in Latin America: Linking Adaptation and Mitigation. *Forests*2(1): 431-450. doi:10.3390/f2010431.
- Locatelli, B., Kanninen, M., Brockhaus, M., Colfer, J. P. C., Murdiyarsa, D., Santoso, H., 2008 Face à un avenir incertain, comment les forêts et les populations peuvent s'adapter au changement climatique ? Regards sur la forêt n°5, Center for International Forestry Research, Bogor, Indonésie.
- Louis V. Verchot Æ Meine Van Noordwijk Æ Serigne Kandji Æ Tom Tomich Æ
- Makana, J.R., Thomas, S.C., 2006 Impacts of selective logging and agricultural clearing on forest structure, floristic composition and diversity, and timber tree regeneration in the Ituri Forest, Democratic Republic of Congo. *Biodiversity and Conservation*, 1375-1397.
- Martin, M., 1991 The crumbling Facade of African Debt Negotiations: no winners, Basingstoke and London, Macmillan.
- May, P. J., Sapotishne et Workman, S., 2006 Policy coherence and policy domains. *Policy Studies Journal*, vol. 34, n° 3, 381-403.
- McCarty, J.P., Canziani, O.F., Leary, N.A., Doken, D.J. et White, K.S. (eds), 2001 Climate change 2001: Impacts, adaptation and vulnerability. Cambridge University Press, Cambridge, U.K.
- McFarland, W., 2012 Synergies between REDD+ and adaptive capacity at the local level - a Ghana case study, REDDnet, Case Study. <http://reddnet.org/files/Ghana%20REDD%20Adaptation%20William%20McFarland.pdf>
- Mewondo Mengang, J., 1992 L'évolution de la politique des ressources naturelles au Cameroun. YALE et ES Bulletin, numéro 102.
- Millennium Ecosystem Assessment. (MEA) 2003 Ecosystems and Human Well-being: A Framework for Assessment, <http://www.unep.org/maweb/en/Framework.aspx>
- MINEF et FAO, 2007 Evaluation des ressources forestières nationales du Cameroun 2003-2004, Yaoundé, Cameroun.
- MINEF, 2005 Communication nationale initiale sur le changement climatique, (non publiée).
- MINEP, 2009 Document de position du Cameroun sur les questions de changement climatique.
- MINFOF, 2002 Plan d'action stratégique national pour la biodiversité du Cameroun (NBSAP)
- MINFOF, 2010 Compte rendu de l'atelier « gouvernance forestière et contrôle forestier »
- Ministère de l'agriculture et développement rural (MINADER) 2006 Stratégie de développement du secteur rural (SDSR) : synthèse du volet agriculture et développement rural. MINADER, Yaoundé, Cameroun.
- Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT) 2008 Document de stratégie pour la croissance et l'emploi. MINEPAT, Yaoundé, Cameroun.
- Ministère de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT) 2009 Cameroun vision 2005. MINEPAT, Yaoundé. MINEF, 2005 Communication nationale initiale sur le changement climatique, MINEF
- Ministère de l'Environnement et Forêts et PNUD, 1999 État des lieux, stratégie et plan d'action national de la diversité biologique (SNPADB). Yaoundé, Cameroun.
- Morin, E., 1990 Introduction à la pensée complexe. Editions du Seuil, Paris.
- Nabuurs, G.J., Masera, O., Andrasko, K., Benitez-Ponce, P., Boer, R., Dutschke, M., Elsiddig, E., Ford-Robertson, J., Frumhoff, P., Karjalainen, T., Krankina, O., Kurz, M.M., W.A., Oyhantcabal, W., Ravindranath, N.H., Sanz Sanchez, M.J., Zhang, X., 2007. Forestry. In Climate Change 2007: Mitigation. Contribution of Working Group III to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change. Dans: B. Metz, O.R.D., P.R. Bosch, R. Dave, L.A. Meyer (Ed.), IPCC Forth Assessment Report. Cambridge University Press, Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, pp. 541-584.
- Nasi, R., Nguinguiri, J.-C., Ezzine de Blas, D., Éditeurs scientifiques Karsenty, A., 2006 L'impact des réformes dans le secteur forestier en Afrique centrale. L'Harmattan, Paris, Publié dans Exploitation et gestion durable des forêts en Afrique centrale : 25-60.
- Nzoyem, N., Sambo, M. et Majerkowicz, C.H., 2003 Audit de la fiscalité décentralisée du secteur forestier camerounais, I et D, Yaoundé, Cameroun.

- O'Brien, K., Hayward, B., Berkes, F., 2009 Rethinking social contracts: Building resilience in a Changing Climate, *Ecology and Society* (<http://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss2/art12/>).
- OCDE, 2011 Interpréter les indicateurs sociaux de l'OCDE, dans *Panorama de la société 2011 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*. Ed OCDE.
- Owona Nguini M. E., 2010 ; La légitimité et la crédibilité des OSC dans le nouveau contexte camerounais issu de la tripartite. : Dans ACDI/PASOC, Rapport atelier partenaires techniques et financiers (ptf) sur les acquis de la société civile camerounaise, https://www.google.ch/search?sourceid=navclient&hl=fr&ie=UTF-8&rlz=1T4SKPB_frCM509CM516&q=OWONA+NGUINI+SOci%C3%A9t%C3%A9+civile#hl=fr&q=La+soci%C3%A9t%C3%A9+civile+au+Cameroun&start=30
- Oyono, P.R., 2010 Tenures des ressources naturelles et vulnérabilités communautaires dans le Bassin du Congo. Un problème du passé, du présent et de l'avenir, (A paraître).
- Parker, C., Mitchell, A., Trivedi, M. et Mardas, N., 2008 *Le petit livre rouge du REDD*. Global Canopy Foundation, Oxford, Royaume Uni.
- Parry, M.L., Caziani, O. F., Palutikof, J. P., Van der Linden, P. J. et Hanson, C. E. (ed), *Climate change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, (contribution of Working Group II to the third Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change). Cambridge university Press, Cambridge, Royaume Uni.
- Penelon, A., 1995 Les perspectives de la décentralisation de la gestion des ressources naturelles par les communautés rurales au Cameroun après la nouvelle loi forestière, API/Dimako.
- Plouvier, D., Eba'a Atyi, R., Fouda, T., Oyono, R., Djeukam, R., 2002 *Etude du sous-secteur sciage artisanal au Cameroun*, AGRECO/MINEF, Yaoundé, Cameroun.
- PNUD, 2011 Programmes d'approches intégrées et globales de l'adaptation aux changements climatiques (PACC) Etude portant sur l'analyse des parties prenantes et l'évaluation des capacités d'adaptation aux changements climatiques des institutions clés du domaine du changement climatique au Cameroun. Document de lancement du rapport de mise en œuvre de l'étude.
- Pramova, E., Locatelli, B., Brockhaus, M., Fohlmeister, S., 2012 b. Ecosystem services in the National Adaptation Programmes of Action. *Climate Policy* 12(4): 393-409. doi: 10.1080/14693062.2011.647848.
- Pramova, E., Locatelli, B., Djoudi, H., Somorin, O., 2012 a. forthcoming. Forests and trees for social adaptation to climate variability and change. *WIREs Climate Change*, online first. doi: 10.1002/wcc.195.
- Rapport du recensement publié en 2010 par le ministère de l'Administration territoriale de la République du Cameroun.
- Ravindranath, 2007 ; Mitigation and adaptation synergy in forest sector, *Mitig Adapt Strat Glob Change* 12:843–853 DOI 10.1007/s11027-007-9102-9
- Robiglio, V., Ngendakumana, S., Gockowski, J., Yemefack, M., Tchienkoua, M., Tchawa, P., Tchoundjeu, Z. and Bolognesi M., 2010 *Reducing Emissions from all Land Uses in Cameroon*. Final National Report. ASB Partnership for the Tropical Forest Margins, Nairobi, Kenya.
- Robledo, C. and Forner, C., 2005 *Forest and Climate change working paper 2*, FAO, Rome.
- Sendashonga, 2009 *Changement climatique et forêts : synergies entre atténuation et adaptation*, Présentation, Journée de la forêt en Afrique Centrale, Yaoundé, 10 novembre 2009, http://www.cbfp.org/docs/rapports_act/CIFOR-Forest%20Day2/Key%20Note%20Address_CIFOR.pdf
- Shandra J. M., Shircliff E., London B., 2010 *The International Monetary Fund, World Bank, and structural adjustment: A cross-national analysis of forest loss*, *Social science Research* 40, 210-225
- Singer, B., 2008 *Cameroonian forest related policies: A multisectoral overview of public policies in Cameroon's forest since 1960*, PhD dissertation, Institut d'Etudes Politiques and CIRAD, France.
- Sonwa, J. D., Somorin, A. O., Jum, C., Bele, Y., Nkem, J., 2012 *Vulnerability, forest sectors and climate change adaptation: the case of Cameroon*. *Forest policy and economics* 23(2012) 1-9.
- Tanner, T. et Mitchell, T., 2008 *Entrenchment or enhancement: could climate change adaptation help to reduce chronic poverty?* *IDS Bull* 39(4):6–15.

- Tchebayou, S., 2004 Les ressources forestières du Cameroun, *dans* Bigombe Logo, P., (sous la direction de), 2004 Le retournement de l'Etat forestier : l'endroit et l'envers des processus de gestions forestières au Cameroun. Presses de l'UCAC, Yaoundé, Cameroun.
- The REDD+ Desk, (May 2011) Cameroon: An overview from the REDD Countries database, A database of REDD activities on the ground.
- The World Bank, 2010 Développement et changement climatique, Rapport sur le développement dans le monde. Banque mondiale, Washington DC.
- Topa Giuseppe, Karsenty, A., Megevand, C. et Debroux, L., 2010 The rainforests of Cameroon: Experience and Evidence of a Decade of Reform. The World Bank, Washington, DC.
- Underdal, A., 1980 Integrated marine policy: What? Why? How? Marine Policy, vol. 4, n° 3, pp. 159-169
- Van Bommel, S., Kuindersma, W., 2008 Policy Integration, coherence and governance in Dutch climate policy: A multilevel analysis of mitigation and adaptation policy. Alterra, Wageningen.
- Verleben, F., 1999 L'exploitation abusive des forêts équatoriales du Cameroun. Greenpeace Belgique, Bruxelles, Belgique.
- Walker, B. H., Salt, D., 2006 Resilience thinking, sustaining ecosystems and people in a changing world. Island Press.
- Warner, K., 2000 Foresterie et moyens d'existence durables, *dans* Forêt, sécurité alimentaire et moyens de subsistance durables, Unasylva No 202.
- Weissege, C., Devers, D., De Marcken, P., Eba'a Atyi, R., Nasi, R. et Mayaux, Ph., 2009 Etat des forêts du Bassin du Congo 2008. Office des publications de l'Union Européenne, Luxembourg.
- Whinship, C., 2006 Policy analysis as puzzle solving, *dans* Moran, M., Rein, M. et Godding, R. (eds), The oxford Handbook of Public Policy. Oxford University Press, Oxford, 109-123
- Wilkie, D. et Laporte, N., 2001 Forest area and deforestation in Central Africa: current knowledge and future decisions, *dans* Weber, W., White, L., Vedder, A. et Naughton-Treves (éds.), African rainforest ecology and conservation: an interdisciplinary perspective. 119-138. Yale University Press, Nex Haven, CT, Etats-Unis.
- World Bank, (Novembre 1989) Rapport sur le secteur de l'agriculture. Rapport N 7486-CM, World Bank, Washington D.C.
- World Bank, 1978 Forestry Sector Policy Paper. World Bank, Washington D.C.
- WWF, 2012 Letter ref: wwf/ccpo/fy12/dc/94/ryn On the Insuance of Mining permits inside Cameroon's national parks.

Documents internationaux (législations)

Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
 Protocole de Kyoto à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Documents nationaux (législation)

Constitution de la République du Cameroun du 18 janvier 1996
 Loi n°68-1 du 11 juillet 1968 fixant le régime forestier de l'Etat fédéré du Cameroun Oriental
 Loi n°71-4- COR du 21 juillet 1971 fixant le régime des forêts de l'Etat fédéré du Cameroun oriental
 Loi n° 81-13 du 27 novembre 1981 portant sur le régime des forêts, de la faune et de la pêche
 Loi n° 94-01 du 20 janvier 1994 fixant le régime des forêts, de la faune et de la pêche.
 Loi n° 96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement au Cameroun
 Ordonnance n° 74/01 du 6 juillet 1974 fixant les modalités d'application du régime foncier et domanial au Cameroun
 Ordonnance n°73-18 du 22 mai 1973 fixant le régime forestier national
 Décret n° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts
 Décret n° 95/678/PM du 18 décembre 1995 portant institution de ce plan de zonage

Décret n° 99/781/PM du 13 octobre 1999 fixant les modalités d'application de l'article 71 (1) nouveau de la Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche
 Décret n° 2005/0577/PM du 23 février 2005 portant sur les modalités de réalisation des études d'impact
 Décret N° 2011/2582/PM du 23 août 2011 fixant les modalités de protection de l'atmosphère
 Décret n° 2009/410 du 10 décembre 2009 portant création, organisation et fonctionnement de l'Observatoire national sur les changements climatiques.
 Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement de la République du Cameroun
 Décret n° 2008/2115/PM du 24 juin 2008 et Arrêté n° 0021/MINTSS/SG/DRP/SDCS du 30 juin 2008
 Arrêté n° 222 du 25 mai 2001 fixant les procédures d'élaboration et d'approbation des plans d'aménagement
 Arrêté conjoint n°0520/MINATD/MINFI/MINFOF du 03 juin 2010 fixant les modalités d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinés aux communes et aux communautés villageoises riveraines
 Arrêté n° 103/CAB/PM du 13 juin 2012 portant création, organisation et fonctionnement du comité de pilotage des activités de réduction des émissions issues de la déforestation, de la dégradation, de la gestion durable et de la conservation des forêts, « REDD+ »

Les Documents occasionnels du CIFOR contiennent des résultats de recherche qui sont importants pour la foresterie tropicale. Le contenu est revu par des pairs en interne comme en externe.

Les nombreuses incertitudes qui accompagnent la décision dans le contexte de changement climatique font que le politique doit être informé des opportunités et des outils dont il devrait disposer pour élaborer des politiques qui produisent des résultats. La présente analyse va dans ce sens. Elle s'intéresse aux synergies entre processus politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique au Cameroun.

Les pays du Bassin du Congo sont pauvres et vulnérables. À cet égard, ils sont enclins à subir les effets négatifs du changement climatique. La lutte contre le phénomène est désormais une préoccupation dans leurs agendas politiques. Des processus ont été engagés dans ces pays, à des niveaux et à des rythmes différents pour palier à cette dynamique climatique par l'atténuation et l'adaptation. Pourtant, considérer et mettre en œuvre simultanément les mesures d'atténuation et d'adaptation ne suffit plus. Dans un contexte de pauvreté et de ressources insuffisantes, surtout financières pour accompagner le processus déjà en retard comparé aux autres contextes, il faut aller plus loin et envisager l'atténuation et l'adaptation de façon synergique. Au-delà de ce principe que pose cette analyse, la réflexion dresse une esquisse de la manière d'y parvenir. Elle constitue un levier pour des analyses plus approfondies à partir de documents nationaux, de programmes et de projets pour l'intégration et la mise en cohérence ex situ des politiques climatiques avec les politiques de développement, et in situ au sein même des politiques climatiques.



PROGRAMME DE RECHERCHE SUR
les Forêts, les Arbres et
l'Agroforesterie

Cette recherche a été menée par le CIFOR dans le cadre du Programme de recherche du CGIAR sur les forêts, les arbres et l'agroforesterie (CRP-FTA). Ce programme collaboratif vise à améliorer la gestion et l'utilisation des forêts, de l'agroforesterie et des ressources génétiques des arbres à l'échelle du paysage, des forêts aux exploitations agricoles. Le CIFOR dirige le CRP-FTA en partenariat avec Bioversity International, le CIRAD, le Centre international d'agriculture tropicale et le Centre mondial de l'Agroforesterie.

cifor.org

blog.cifor.org



Centre de recherche forestière internationale (CIFOR)

Le CIFOR oeuvre en faveur du bien-être humain, de la conservation de l'environnement et de l'équité par sa recherche scientifique qui contribue à l'élaboration des politiques et des pratiques affectant les forêts dans les pays en développement. Le CIFOR est membre du Consortium du CGIAR. Son siège est situé à Bogor en Indonésie et il est également implanté en Asie, en Afrique et en Amérique du Sud.

